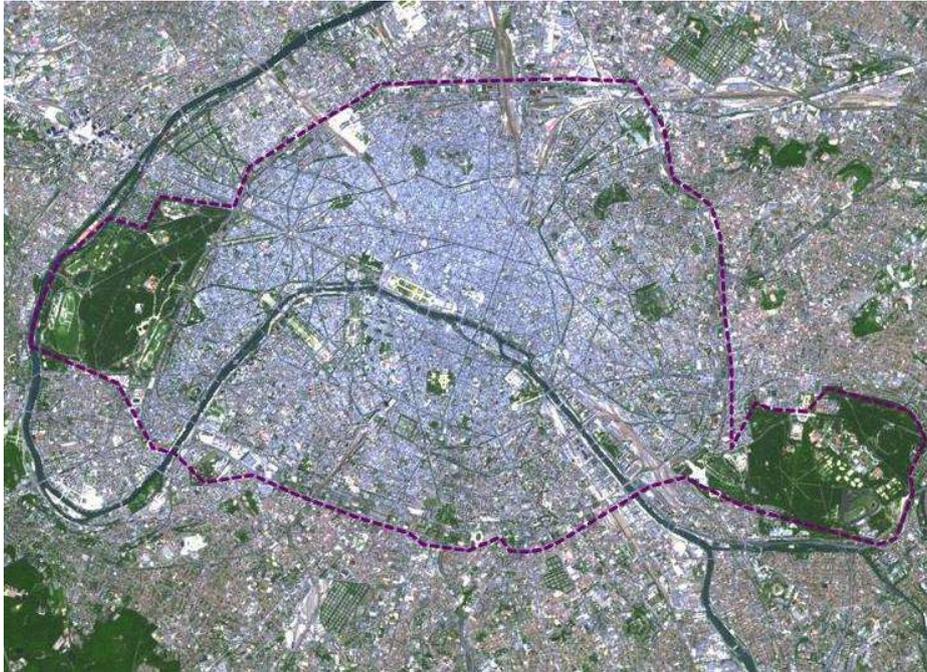


**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
BIOCLIMATIQUE DE PARIS**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE DU 8 JANVIER AU 29 FEVRIER 2024**  
**A LA DEMANDE DE Mme LA MAIRE DE PARIS**



Leaflet IGN BD Ortho

**COMMISSION D'ENQUÊTE**

Marcel LINET Président

Stéphane du CREST de VILLENEUVE suppléant Président

Jean-Paul BETI membre

Charlotte CAILLAU membre

Alain GILLES membre

Manuel GUILLAMO membre

Jacky HAZAN membre

Katarzyna KMONK membre

Georges SCHEIBER membre

**TOME 6/6 LES PIECES ANNEXES**

Le présent rapport d'enquête est établi sous la forme de 6 tomes correspondants aux 6 parties suivantes en pagination continue.

**TOME 1/6 : GENERALITES**

**TOME 2/6 : AVIS ET OBSERVATIONS RECUEILLIS : MRAe ET PPA**

**TOME 3/6 : EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC THEMES GENERAUX**

**TOME 4/6 : EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC THEMES LOCALISES**

**TOME 5/6 : AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION**

**TOME 6/6 : LES PIECES ANNEXES**

## **6 LES PIECES ANNEXES**

NOTA : outre ces pièces annexes qui font partie intégrante du rapport, ont été remises à la Ville de Paris en exemplaire unique les pièces jointes ci-après :

- L'exemplaire original du dossier soumis à l'enquête au siège de l'enquête ;
- L'ensemble des registres d'enquête papier ;
- Sur support clé USB, les observations recueillies sur le registre internet qui représentent un ensemble de 15000 pages.
- Sur support clé USB, le procès-verbal de synthèse des observations et la réponse des services de la Ville de Paris à ce procès-verbal.

## 6.1 ANNEXE 1 Décision du TA de PARIS du 13 juillet 2024

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

13 juillet 2023

N° E23000003 /75

La vice-présidente du tribunal administratif

#### Décision de désignation d'une commission d'enquête

Par une lettre du 3 juillet 2023, la maire de Paris demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme de Paris.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme ;
- le code de justice administrative.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

Vu les autres pièces du dossier.

Par une décision du 3 juillet 2023, le président du tribunal a donné délégation à Mme Martine Dhiver, vice-présidente du tribunal, pour signer les décisions de désignation de commissaires enquêteurs.

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est constitué pour le projet susvisé de révision du plan local d'urbanisme de Paris une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

##### **Président :**

M. Marc Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité.

##### **Membres titulaires :**

- Mme Charlotte Caillau, consultante droit des affaires et fiscalité,
- M. Jacky Hazan, ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité,
- M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, ingénieur hydrogéologue de formation, retraité,
- M. Katarzyna Kmonk, enseignante en droit public,
- M. Pierre Barber, consultant en énergie, environnement et déchets, retraité,
- M. Michel Cerisier, chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité,
- M. Jean-Paul Béti, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité,

- M. Alain Gilles, ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marc Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

**Membres suppléants :**

- M. Manuel Guillamo, général, retraité,
- M. Georges Scheiber, docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité,
- M. Joël Chaffard, professeur agrégé hors classe, retraité.

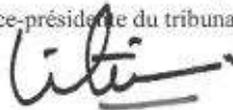
Article 2 : M. Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la maire de Paris, à M. Marc Linet, à Mme Charlotte Caillau, à M. Jacky Hazan, à M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, à M. Pierre Barber, à Mme Katarzyna Kmonk, à M. Michel Cerisier, à M. Jean-Paul Beti, à M. Alain Gilles, à M. Manuel Guillamo, à M. Georges Scheiber, à M. Joël Chaffard, à Mme Liliane Chanson, commissaires enquêteurs.

Fait à Paris, le 13 juillet 2023.

La vice-présidente du tribunal,



M. Dhiver

## 6.2 ANNEXE 2 Décision rectificative du TA de PARIS du 17 juillet 2023

DÉCISION DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
17 juillet 2023	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS
N° E23000003 /75	
Rectification d'erreur matérielle	La vice-présidente du tribunal administratif

### Décision de désignation d'une commission d'enquête rectificative

Par une décision du 13 juillet 2023, la vice-présidente du tribunal administratif de Paris a procédé à la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme de Paris.

Vu le code de justice administrative.

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 13 juillet 2023 est entaché d'une erreur matérielle en ce qu'il désigne en qualité de président de la commission M. Marc Linet au lieu de M. Marcel Linet. La raison commande de rectifier cette erreur conformément à l'article 1<sup>er</sup> du dispositif ci-dessous.

### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : A l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 13 juillet 2023, la mention « M. Marc Linet » est remplacée par « M. Marcel Linet ».

Article 2 : La présente décision sera notifiée à la maire de Paris, à M. Marcel Linet, à Mme Charlotte Caillau, à M. Jacky Hazan, à M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, à M. Pierre Barber, à Mme Katarzyna Kmonk, à M. Michel Cerisier, à M. Jean-Paul Beti, à M. Alain Gilles, à M. Manuel Guillamo, à M. Georges Scheiber, à M. Joël Chaffard, à Mme Liliane Chanson, commissaires enquêteurs.

Fait à Paris, le 17 juillet 2023.

La vice-présidente du tribunal,



M. Dhiver

## 6.3 ANNEXE 3 Arrêté de la Maire de PARIS du 15 novembre 2023



La Maire de Paris,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L. 153-19, R. 153-8 et suivants;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123- 4 à R. 123-27 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 Juin 2006, ses modifications, mises en compatibilité, révisions simplifiées et mises à jour intervenues depuis cette date ;

Vu la délibération 2020 DU 104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU de Paris, approuvant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu le débat tenu le 16 novembre 2021 au sein du Conseil de Paris sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu la délibération 2023 DU 33 du Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Vu le dossier soumis à enquête publique et conforme à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de Paris;

Vu les décisions de la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris en date des 13 et 17 juillet 2023 désignant la commission d'enquête chargée de procéder à l'enquête publique concernant le projet susvisé ;

Vu les avis rendus par les entités consultées conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit faire l'objet d'une enquête publique conformément aux dispositions des codes de l'environnement et de l'urbanisme ;

Après concertation avec le Président de la commission d'enquête ;

### ARRÊTE :

Article premier : Pendant 53 jours consécutifs, du lundi 8 janvier 2024 à 8h30 au jeudi 29 février 2024 à 17h00, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris.

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

**Article 2 :** L'enquête publique s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

**Article 3 :** La vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris a désigné une commission d'enquête composée de :

En qualité de président :

- M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillau : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kmonk : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cerisier, chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité ;
- M. Jean-Paul Béti : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission,

En qualité de membres suppléants :

- M. Manuel Guillamo : général, retraité ;
- M. Georges Scheiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ;
- M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 4 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés sur le territoire de la Ville de Paris.

Cet avis sera également affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée à l'Hôtel de Ville de Paris, dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, sur le territoire parisien et sera également mis en ligne sur le site de la Ville de Paris (paris.fr).

**Article 5 :** À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire – SeISUR – 121 avenue de France – CS51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-revision-PLU-2024@paris.fr

**Article 6 :** Conformément à l'article R. 123-B du code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris ;
- les avis émis par les différentes entités consultées ;
- l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse de la Ville de Paris
- le bilan de la concertation préalable

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20231115-PLU-EP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

**Article 7 :** Ce même dossier papier sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public -qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet -les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h00 (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h00 à 12h00 les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>  
20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>,  
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>,  
3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>,  
10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup>,  
17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>  
24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup>.

**Article 8 :** Pendant la période d'enquête publique mentionnée à l'article premier, le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, une borne électronique permettant l'accès au dossier sera disposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur et accessible aux horaires précités.

Des observations et propositions pourront, durant la période d'enquête publique, être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spüller, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ;
- par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

**Article 9 :** Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement et de secteur de la manière suivante :

**Mairie Paris Centre - 2, rue Eugène Spüller, 75003 PARIS :**

Lundi 8 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15  
Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00

**Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement - 21 place du Panthéon :**

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00

**Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement - 78, rue Bonaparte :**

Samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 19h15  
Mercredi 21 février 2024 de 9h00 à 12h00

Accusé de réception en préfecture  
075-217500016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement - 116 rue de Grenelle :

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Vendredi 9 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement - 3, rue de Lisbonne :

Vendredi 12 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement - 6, rue Drouot :

Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Mercredi 14 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement - 72, rue du Faubourg Saint-Martin :

Lundi 15 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement - 12, place Léon Blum :

Mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil :

Mercredi 10 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement - 1, place d'Italie :

Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Lundi 26 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement - 2, place Ferdinand Brunot :

Mercredi 17 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 24 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement - 31, rue Pecllet :

Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Lundi 22 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement - 71, avenue Henri Martin :

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Mardi 13 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 24 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement - 16-20, rue des Batignolles :

Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 28 février 2024 de 9h00 à 12h00

Accusé de réception en préfecture  
075-217500016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement - 1, place Jules Joffrin :

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 16 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement - 5-7, place Armand Carrel :

Mardi 9 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement - 6, place Gambetta :

Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00

Article 10 : Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Mardi 23 janvier 2024 de 19h00 à 21h00  
Pavillon de l'Arsenal (M<sup>o</sup> Sully-Morland) - 21 boulevard Morland, 75004 Paris  
Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité

Mercredi 31 janvier 2024 de 19h00 à 21h00  
Salle de conférence Chaligny (M<sup>o</sup> Michel Bizot) - 78 avenue du Général Bizot- 75012 Paris  
Thème : Le logement à Paris

Mardi 13 février 2024 de 19h00 à 21h00  
Cent Quatre (M<sup>o</sup> Riquet) - 5 rue Curial 75019 Paris  
Thème : Quartier du ¼ d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité

Mercredi 21 février 2024 de 19h00 à 21h00  
IBIS Paris 17 Clichy-Batignolles (M<sup>o</sup> Pont Cardinet) - 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris  
Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage

Article 11 : À l'expiration du délai fixé à l'article premier, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

Article 12 : À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France – Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – 5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15; à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) – Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Accusé de réception en préfecture  
075-217500076-20231115-PLLEP1S1123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France – CS51388 – 75639 Paris Cedex 13.

**Article 13 :** Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

**Article 14 :** Le présent arrêté sera publié au Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris. Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le **15 NOV. 2023**

Pour la Maire de Paris et par délégation,  
Le Directeur de l'Urbanisme

  
Stéphane Lecler

NB : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, devant le Tribunal Administratif de Paris qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction ou par l'application Télérecours citoyens. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

## 6.4 ANNEXE 4 AVIS d'ENQUÊTE



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette affiche ne devra pas être recouverte avant le 1<sup>er</sup> mars 2024

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public - qui pourra en prendre connaissance et déposer ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

3 janvier 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 18 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

**Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :**

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Charlotte Caillou : consultante droit des affaires et fiscalité ;</li> <li>- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;</li> <li>- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrobiologiste de formation, retraité ;</li> <li>- Mrs Katarzyna Kmorc : enseignante en droit public ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;</li> <li>- M. Michel Cetsiar : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pithiviers, retraité ;</li> <li>- M. Jean-Paul Béti : ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;</li> <li>- M. Adam Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.</li> </ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillemo : général, retraité ; M. Georges Schreiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Charon, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire administrative des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête, un dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurés des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spüller Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 15 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1 <sup>er</sup> février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1 <sup>er</sup> février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Samedi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bruniel Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pascal Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 23 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h30 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Samedi 13 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spüller, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligry (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris.	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Carré Cocteau (M <sup>e</sup> Roguet) 5-rue Curtat 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier du 1 <sup>er</sup> d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité.	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> IBIS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Paul Cardinal) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SeSURS - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [OU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:OU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront remis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

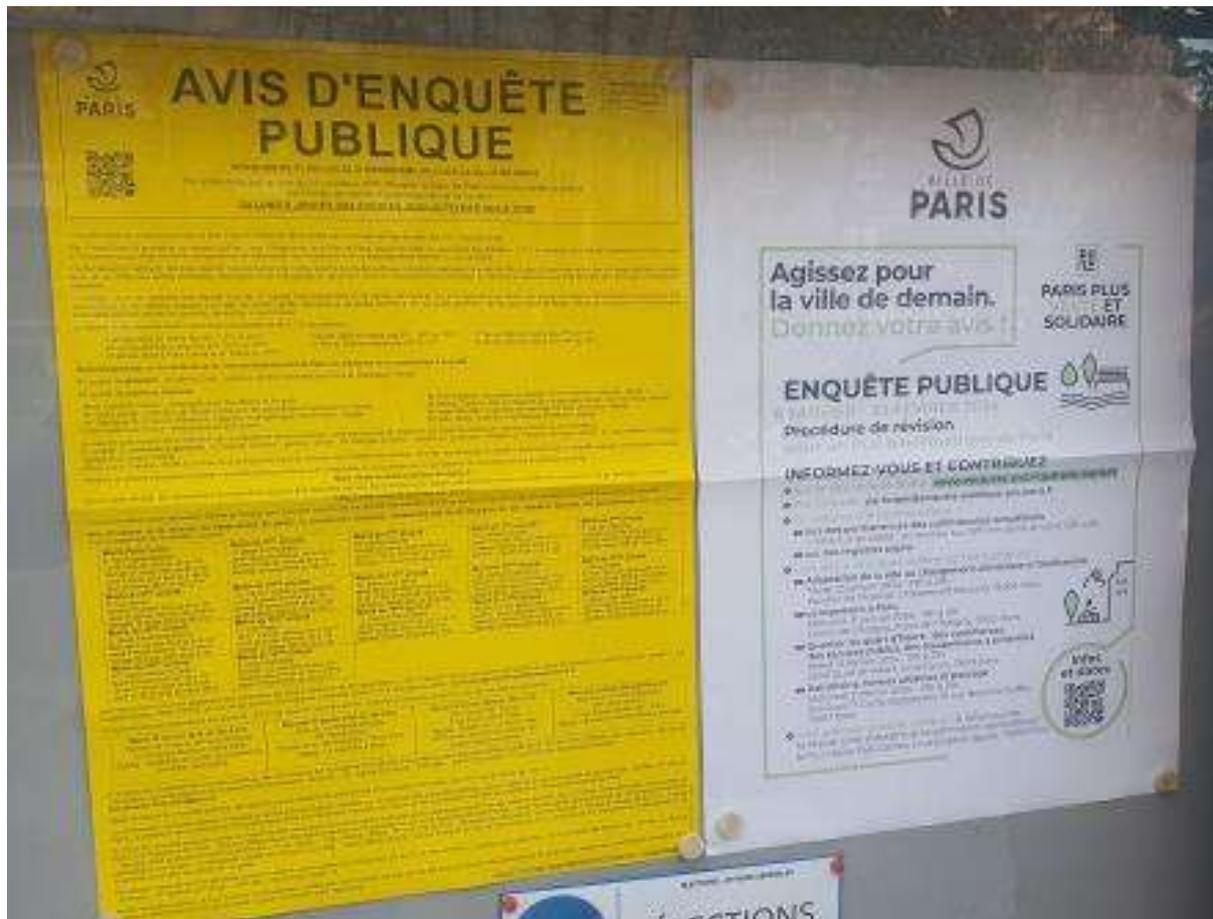
À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Unité Publique et Équité Territoriale - 5 rue Labrousse - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 8 promenade Claude-Lévi-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

Illustration : Mairie de Paris

## 6.5 ANNEXE 5 Affichage



Affiche réglementaire

Affiche publicitaire

## 6.6 ANNEXE 6 1<sup>ère</sup> réunion publique

### Compte rendu de la première réunion publique 23 janvier 2024, Pavillon de l’Arsenal 21 Bd Morland 75004 Paris

#### Adaptation de la Ville au changement climatique, biodiversité

**Mme WALLER**, Directrice du Pavillon de l’Arsenal souhaite la Bienvenue pour cette première réunion publique.

**M. LINET**, Président de la Commission d’enquête publique précise que la séance va être enregistrée et donne des indications sur le déroulement de la réunion qui se tient sous sa présidence. Le thème de cette réunion est : « Adaptation de la Ville au changement climatique et biodiversité ». Il rappelle au public les différentes modalités de sa participation à l’enquête.

**M. MILOT** animateur professionnel désigné par la Ville et la commission explique comment le public peut poser des questions :

- 1/ Poser des questions orales, et ce sera le cas après la phase de présentation ;
- 2/ Poser des questions, réagir par écrit sur les petites fiches qui ont été données ;
- 3/ Envoyer des SMS sur le numéro de téléphone indiqué sur la petite fiche.

**M. LERT**, adjoint à la Maire de Paris, en charge de la transition écologique, du plan climat, de l’eau et de l’énergie intervient pour présenter le contexte climatique, dans lequel s’inscrit ce nouveau projet de PLU en insistant sur quelques points qui rejoignent les questions d’adaptation de Paris aux défis climatiques :

La végétalisation, 300 hectares d’espaces verts, la protection de la pleine terre sur toutes les parcelles de plus de 150 m<sup>2</sup>, la plantation massive d’arbres.

La hauteur des bâtiments et leur réhabilitation. La question des hauteurs des bâtiments est gravée dans le marbre. La réhabilitation va devenir la norme et la démolition l’exception ; faire mieux avec moins est un principe qui a été traduit dans la norme réglementaire.

L’énergie. Réduire les consommations d’énergie est un des grands enjeux, il faut favoriser la production d’énergie renouvelable localement.

Une Ville patrimoniale. L’adaptation des bâtiments patrimoniaux est primordiale.

**M. LECLER**, Directeur de l’urbanisme de la Ville de Paris rappelle les grands principes qui régissent l’enquête publique, les grandes ambitions de cette révision du PLU et les grands axes de travail, à savoir : La renaturation de la Ville, la création de nouveaux espaces verts, le maintien des commerces afin de maintenir ce que l’on appelle « la Ville du quart d’heure », la mixité de la Ville, le logement et notamment le logement social, la transformation du bâti existant, les externalités positives des projets.

**M. BEZY**, Chef de service de l’innovation, de la stratégie et de l’urbanisme réglementaire informe que le PLU est consultable en ligne, en particulier sa partie graphique et sa partie réglementaire.

**M. MILOT** a déjà reçu une trentaine de questions depuis le début de la réunion autour de trois thèmes dont le principal est celui de la végétalisation. Il y a aussi le sujet des institutions et de l’organisation du PLU par rapport aux autres partenaires territoriaux puis quelques questions sur l’énergie.

Les questions sur la végétalisation :

- Les forêts urbaines font-elles partie des réflexions du Plan local d’urbanisme ?
- Quid de la trame verte et brune ?
- Est-il possible de voir la carte des sols et surtout des sous-sols pour bien analyser la désimperméabilisation des sols ?
- Quid des friches urbaines ?
- Est-il possible de voir la cartographie des 300 hectares d’espaces verts qui ont été cités ?

### Questions dans la salle :

-Sur la trame verte du 14ème arrondissement, deux sites sont menacés : L'ancien couvent Reille et l'ancien hôpital La Rochefoucauld. Ils doivent être préservés.

-Il y a des Villes qui ont 20 m<sup>2</sup> de nature par habitant. On ne mentionne pas les ICU (Ilot de Chaleur Urbain), qui est beaucoup plus élevé que celui des autres Villes. L'objectif doit être un ICU zéro,

-Avec la végétalisation il y a trop d'insectes. Il faut protéger le site 20-22-24 rue Nationale au lieu de le démolir et de mettre plus d'espaces verts et plus d'espaces libres pour les habitants des tours de la Gare des Gobelins, quartier Olympiade.

-Association l'Ecologie pour Paris : Sur les soi-disant 300 ha de création d'espaces verts, on compte le Père Lachaise qui est assigné comme square plutôt que cimetière. Il faut créer des espaces verts sur les 30 ha de la radiale de Bercy.

Sur les 7 OAP thématiques, la question de la biodiversité est rayée, notamment la trame verte et la trame bleue qui n'existent plus.

Sur l'externalité positive : Qu'est-ce que cela rapporte aux promoteurs ?

### Réponses :

**M. LERT** : Sur les ICU, il faut Ville éponge, végétalisée, débitumée, avec plus de pleine terre, cela répond aussi à la question des pluies violentes, et donc mieux infiltrer les eaux pluviales pour favoriser la végétalisation et ne pas saturer les réseaux d'assainissement. Quand il y a des pluies importantes, on sature les réseaux d'assainissement, et on pollue les eaux en amont et en aval de Paris. Porte de la Villette, les élus se sont battus pour qu'il y ait un maximum de pleine terre.

On a un zonage pluvial pour abattre les eaux de pluie, donc pour permettre l'infiltration. Paris qui fonctionne comme une Ville radiateur doit redevenir une Ville oasis.

**M. BAUDRIER**, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de la transition écologique du bâti : Pour les 300 ha et des 1 200 ha à désimperméabiliser, on passera de 28% du territoire perméable à 40%, et on est déjà en train de les faire, 100 ha sur des espaces publics, un certain nombre de projets ont été entamés.

L'espace le long des quais dans le 12ème arrondissement : ce n'est pas l'objet du PLU, mais pourquoi pas ?

Le logement : On a 330 000 sans-abris en France, deux fois plus de demandeurs de logements sociaux et une chute de la construction de logements. Paris devra construire 4 000 logements par an. Il y a énormément de pastilles de transformation de bureaux en logements. On va créer 1 300 logements sociaux en transformant des parkings et des garages en surélévation. Prendre de l'espace à l'automobile, c'est plus de nature, plus de logements, plus de services publics, il faut surélever dans la finesse pour produire 400-500 logements par an. Un immeuble bien isolé, c'est au dernier étage 15° de moins en cas de canicule. Chaque année, on produit entre 1 et 2 ha de végétalisation sur les terrains des bailleurs sociaux.

De plus, il y a 100 000 logements vacants et des résidences secondaires qu'on pourrait reconquérir.

**M. LECLER** : Le projet du Couvent Reille a été refusé par la Ville, le porteur de projet a accepté de dédensifier son projet, de préserver davantage les espaces verts et les arbres. Le nouveau permis de construire devrait respecter les objectifs du PLU.

Pour l'hôpital La Rochefoucauld, le PLU prévoit de sanctuariser l'ensemble des espaces verts, avec une parcelle traversante entre l'avenue René Coty et l'avenue du Général Leclerc.

**M. LECLER** donne des indications sur le sursis à statuer entre deux PLU.

**M. DEPARDON** : On est passé à 7 OAP dans le futur PLU. Elles vont prendre de plus en plus d'importance.

Sur les externalités positives, on veut orienter les pétitionnaires vers des projets plus vertueux en inscrivant dans le PLU des éléments très clairs sur ce que l'on voulait porter en externalités positives pour les projets environnants. Il y a 9 critères. 3 sur la végétalisation, 3 sur la

programmation, 3 sur la performance du bâti sur lesquels il ne faudra pas seulement atteindre les seuils mais les dépasser ou a minima démontrer qu'on va dépasser 3 critères sur 9.

**M. MILOT** : Il y a des questions sur l'énergie, et le branchement sur la CPCU. Comment faire pour avoir de l'énergie propre ?

-Quel est le rapport entre ce PLU et le SDRIF ou la métropole du Grand Paris ? Il n'y a pas d'OAP patrimoniale ? Les OAP sont-elles prescriptives ou non ? Quel est le rapport entre le PLU et le Plan de biodiversité ?

-Quels sont les moyens que la Ville a en matière de désimperméabilisation ? 300 ha, ce n'est que 2% du territoire. Quid des déchets verts ? Peut-on végétaliser Paris Centre, la Place du Châtelet, la Place de la Concorde ? Quel effet la végétalisation aura sur la température ? La végétalisation du périphérique ?

-Peut-on construire des immeubles sur pilotis. La notion de réutilisation dans la construction d'un certain nombre de matériaux. Peut-on obliger des propriétaires à mettre des racks à vélos dans les parkings ?

-Il y a aussi beaucoup de sujets très localisés.

### Questions dans la salle :

-La densification est-elle compatible avec la climatologie ? S'il y a plus d'habitants à Paris, on aura de plus en plus de problèmes de densification. Les caves des immeubles haussmanniens ont maintenant un sol imperméable qui se réchauffe plus facilement et ne permet pas d'évacuer l'eau en cas d'inondation.

-Personne ne remarque les affichettes de couleur jaune, un article dans « Le Parisien », c'est insuffisant. Le climat, c'est l'isolation thermique, c'est différent de l'agriculture urbaine. Pour les toits de Paris, il y a l'enjeu de leur classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il faut distinguer le toit plat des immeubles des années 60/70 qu'on peut couvrir de végétation, et les autres.

- Végétaliser à Paris sur les toitures est une très bonne idée, mais il y a des risques d'infiltrations, de fuites, et d'insectes. On peut peindre en blanc les toits en zinc. Comment aider les Parisiens qui ne veulent pas installer de climatisation ? Pourquoi, lorsqu'on réaménage les places, on ne prévoit pas immédiatement la végétalisation ? L'OAP Bercy-Charenton a évolué. Il n'y a plus d'immeubles de grande hauteur, ni d'équipement au profit de la végétalisation. Les objectifs bioclimatiques font « *chou blanc* » sur cette OAP,

- Pour France Environnement Paris, il y a un problème de définition de ce qu'est un espace vert et de son ouverture au public. Le SCOT et le Plan climat métropolitain ont des règles très strictes sur la désimperméabilisation. Les surélévations sont sources d'îlots de chaleur, êtes-vous prêts à revenir en arrière sur cette question ? Le surnombre de bureaux dans Paris par rapport au reste du territoire métropolitain se traduit par des déplacements considérables de personnes. On est passé en 15 ans de 900 000 personnes qui venaient travailler à Paris sans y habiter, à plus de 1,050 million, faute de logements et de diverses raisons déjà évoquées. N'allons-nous pas accroître le déséquilibre emploi-logement entre Paris et la banlieue ?

### Réponses :

**M. DEPARDON** : Il y a une OAP sur le patrimoine, c'est l'OAP héritage.

**M. LERT** : Sur le raccordement à la CPCU, il y a obligation de raccordement quand vous êtes situés dans une bande de 60 m de part et d'autre du réseau, les copropriétés ou les logements sociaux peuvent se raccorder pour un prix plus attractif.

Le PLU facilite les centrales solaires sur les toits parisiens.

On travaille sur les trames, on pose des Led pour faire des économies d'énergie, mais parfois ce n'est pas favorable à la biodiversité. On tente de concilier économie d'énergie et préservation de la biodiversité.

Sur la désimperméabilisation : On a des zones ELPV où il faut désimperméabiliser. On a déjà recensé ces espaces, c'est très important, cela fait partie des outils qui vont nous permettre d'accélérer.

La végétalisation a un impact sur les ICU, mais il faut qu'elle soit massive et en pleine terre. La Ville a travaillé avec le Plan climat métropolitain sur la compensation, et la désimperméabilisation.

La peinture des toits en blanc, est une question qui se joue avec les Architectes des Bâtiments de France.

La Ville a programmé 38 M€ de rénovation de logements sociaux d'ici 2050 pour 250 000 logements suite au vote du Plan climat engagé dès 2009, il faut arriver à 40 000 par an. Le nouveau dispositif « Eco-rénovons Paris+ » a été présenté dans des réunions publiques.

Les process sont mis en œuvre pour rénover tous les logements et pour tout végétaliser dans l'espace public.

Sur la densification : La population a baissé de 1 million d'habitants depuis le début du 20ème siècle. Les logements construits ne représentent pas de population supplémentaire, mais ils la stabilisent. On perd en moyenne 6 500 logements par an en termes de résidence principale, qui deviennent des logements vides. Si on ne résout pas la crise du logement il y aura beaucoup de gens dans les bidonvilles ou sous des tentes dans les rues. Dire qu'on va densifier la Ville, qu'on va créer des îlots de chaleur avec la surélévation à Paris, c'est de la propagande déconnectée de la réalité

**M. BAUDRIER** : Il manque 300 000 logements en Ile-de-France et il y a 100 000 logements vides, il en manque encore 200 000.

Sur les réserves pour espaces verts, s'il y a une enquête publique, c'est justement sur les réserves pour espaces verts.

**M. DEPARDON** : Sur la densité, il y a assez peu de nouvelles surfaces de bureaux créées à Paris, mais toujours au même endroit. Elles permettent plus d'emplois (+100 000). Il n'y a pas de raison d'interdire le bureau dans ces secteurs où il y en a très peu, ce qui permettrait d'améliorer la question des transports et donc le bilan carbone général à l'Est de Paris.

**M. LECLER** : Sur le bruit, c'est le Code de la construction et de l'habitation qui régit les modalités de construction d'un bâtiment. Réduire le bruit à la source c'est la question de la réduction de la circulation automobile. Le PLU a l'ambition de développer les circulations actives (piétons/vélos) et de transformer le boulevard périphérique.

Dans les quartiers nouveaux on ne met pas les logements face aux rues. Il y a une OAP dédiée aux questions de santé.

**M. LERT** confirme qu'après les JO la vitesse passera de 70 à 50 km/h sur le boulevard périphérique (12.2 Million de véhicules /jour), et la voie olympique sera pérennisée en covoiturage.

**M. DEPARDON** : Dans le PLU, on ne construit plus aux abords du périphérique.

Sur la désimperméabilisation : Les surélévations utilisées dans ce PLU devront obligatoirement permettre la désimperméabilisation de la cour, c'est de 30 à 40% de densité bâtie en moins.

**M. LECLER** : Sur le vélo, le PLU revoit à la hausse les normes d'espaces à réserver dans chaque construction pour le stationnement vélo, doublées par rapport au PLU actuellement en vigueur.

**M. DEPARDON** donne des explications sur la hiérarchie de normes en matière de documents d'urbanisme.

**M. LINET** clôt la réunion publique et invite chacun à déposer ses contributions jusqu'au 29 février 17h via le site ou dans les mairies d'arrondissement.

Environ une centaine de contributions SMS ont été émises lors de cette réunion publique. Les observations portent en général sur des thèmes déjà traités lors de la réunion, ou sur des thèmes traités par la commission dans le cadre de l'examen de l'ensemble des contributions recueillies lors de l'enquête publique.

## 6.7 ANNEXE 7 2<sup>ème</sup> réunion publique du 31 Janvier 2024

### Compte rendu de la deuxième réunion publique 31 janvier 2024, Salle de Conférence Chaligny 75012 Paris

#### LE LOGEMENT A PARIS

**M. LINET, Président de la Commission d'enquête publique** précise que la séance va être enregistrée et donne des indications sur le déroulement de la réunion qui se tient sous sa présidence. Le thème de cette réunion est : « le logement ». Il rappelle au public les différentes modalités de sa participation à l'enquête.

**M. BAUDRIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de la transition écologique du bâti**, intervient pour présenter l'importance de pouvoir vivre à Paris dans des logements habitables dans une ville qui soit supportable. Rénovation énergétique de l'ensemble des logements de Paris, sociaux et privés. Répondre à l'ensemble de la demande de logements, qui reste extrêmement importante (270 000 demandeurs), malgré la construction de 110 000 logements sociaux sur les vingt dernières années. Privilégier massivement le logement en résidence principale.

**Mme COLOU, adjointe à la Direction de l'urbanisme**, présente les grandes ambitions de cette révision du PLU et les grands axes de travail, à savoir : Une offre de logement et une offre d'emploi mieux répartie sur le territoire ; Le maintien de l'offre de logement en contraignant l'expansion des meublés touristiques dans le centre de Paris et en interdisant la création de surfaces de bureaux sur une large part du territoire ; Un objectif ambitieux de logements sociaux de 30% à horizon 2035 à développer particulièrement dans les quartiers très déficitaires, notamment en transformant des bureaux en logements, et de logements abordables, dans les quartiers non déficitaires par le développement du bail réel solidaire. Quelques opérations d'aménagement qui permettront également de développer du logement dans une approche globale avec tous les équipements et commerces nécessaires. Surélévations qui offrent de nouvelles opportunités de logements. Des possibilités d'ajouter des espaces extérieurs dans les ensembles modernes (balcons, terrasses...) et de nouveaux logements. Une responsabilité des promoteurs et pétitionnaires envers le quartier et les habitants par les externalités positives.

**M. MILOT animateur professionnel** désigné par la Ville et la commission explique comment le public peut poser des questions :

- 1/ Poser des questions orales, et ce sera le cas après la phase de présentation ;
- 2/ Poser des questions, réagir par écrit sur les petites fiches qui ont été données ;
- 3/ Envoyer des SMS sur le numéro de téléphone indiqué sur la petite fiche.

#### Questions de la salle :

- Arrêter de développer les bureaux dans Paris pour stopper la demande de logements et la hausse des prix qui en découle ;
- Rien n'est prévu pour faire de l'isolation extérieure en dépassement de l'alignement ;
- Les contraintes de plus en plus importantes sur la construction nouvelle rendent les bâtiments de plus en plus chers et de moins en moins accessibles ;
- Quid de la vente des logements sociaux à leur locataire ;
- Immeubles pastillés à 100% : pourquoi pas 50% et 35% comme pour la servitude de mixité sociale ;
- Pourquoi n'envisager que la propriété pour les gens qui ont des revenus intermédiaires et pas de la location ?

- Différence entre logement public et logement social ? qu'est-ce qui sera prévu pour les PSMV ? l'objectif de bail solidaire est-il chiffré ?
- Quels sont les critères du pastillage ?

### Réponses de la Ville :

**M. BAUDRIER** : L'objectif est bien de stopper le développement du bureau à Paris.

L'augmentation des prix du logement est dû à deux facteurs, la raréfaction de l'offre de logements, qui est une question à traiter à l'échelle de la Région, et les phénomènes d'attractivité des grandes capitales mondiales. Rappelle l'état de la construction en IDF et des financements de l'Etat.

A ce stade, les logements abordables seront essentiellement des logements intermédiaires. Souhait de passer de 25% à 30% de logement social d'ici 2035 et de 5% à 10% de logements intermédiaires. Souhait aussi de développer deux autres produits, le bail réel solidaire, correspondant à une forme d'accession à la propriété, et des locations abordables inférieures de 25% au marché des loyers. Paris reste une ville de locataires à 70%, dont de logements sociaux. Le but est de permettre à l'ensemble des catégories sociales de devenir propriétaires. Pour l'instant, 1000 logements en BRS en prévision. Le PLU a pastillé une centaine d'immeubles à cet effet.

Volonté de poursuivre le travail sur la hausse des taxes sur les résidences secondaires et les locaux vacants. La hausse des taxes permettrait de récupérer 100 000 logements rapidement. Construction de 2000 logements par an pendant que 6500 logements passent en résidences secondaires : actuellement perte de 4500 logements par an, responsables de la perte d'habitants car moins de logements pour loger.

Grace à l'exonération de la TF pour les projets de rénovation énergétique des copropriétés qui vient compléter l'aide de l'Etat et permet de déclencher massivement des processus de rénovation. 5000 copropriétés inscrites sur 45000 au 1<sup>er</sup> janvier pour engager un processus de rénovation. Nombreuses réunions en mairie à destination des copropriétés.

**Mme COLOU** : L'isolation extérieure est permise dès lors qu'elle s'intègre bien dans le bâti et respecte le patrimoine. Travail avec les architectes des bâtiments de France.

**Mme REINETTE, sous-directrice de la politique du logement** : les taux de mixité sociale s'appliquent dans des secteurs à des projets en fonction de leur surface, tandis que le pastillage fixe des règles pour une parcelle donnée.

Critères de choix des emplacements réservés pour du logement : majoritairement des monopropriétés, potentiel de transformation en logements d'immeubles actuellement à un autre usage, constructibilité résiduelle par rapport aux règles du PLU. Le pourcentage est là pour encourager sur les grandes parcelles à de la mixité logement libre, logement intermédiaire et logement social, du BRS là où il y a déjà beaucoup de logements sociaux. Le pastillage est là pour indiquer dans quel sens doit évoluer la parcelle. La servitude n'a pas de conséquence sur la vie de l'immeuble tant qu'il n'y a pas de changement de destination ou de permis de construire pour la création de nouveaux mètres carrés.

Les PSMV sont à la main de l'Etat mais on partage le même PADD, il y a des chances pour qu'ils évoluent à la suite du PLU.

### Questions de la salle :

- Pensez-vous arriver à transformer réellement du bureau en logement ? Quel est le bilan des opérations déjà réalisées ?

- Part des logements saisonniers à Paris ? pourquoi ne pas les interdire dans tout Paris pour éviter l'effet report et en diminuer le nombre ?
- Quelle est la hauteur maximale en cas de surélévation ? paradoxal de vouloir surélever par rapport à l'effet de chaleur ?
- Y-a-t-il des projets de constructions sur les zones militaires ?
- Financement de l'acquisition des immeubles pastillés ?
- Pourquoi avoir choisi des ERP, comme le collège Saint-Michel des Batignolles ?
- Question sur les possibilités d'adossement par extension/surélévations contre un mur pignon dans la bande de constructibilité ? quels sont les possibilités de dérogations ?
- Pourquoi vendre du logement social ?
- Pourquoi ne pas individualiser les logements foyers (résidents et non pas locataires), qu'est-il prévu ? Quelle visibilité avez-vous sur les logements gratuits qui, vu les IRIS dans lesquels ils sont situés, ne sont pas des hébergements d'urgence ?
- Dubitatif sur la réalisation de la mixité sociale, si on cherche vraiment à faire de la mixité, il faudrait commencer à 0m2 ? Il serait plus pertinent de fixer l'objectif de 30% de logements sociaux par arrondissement, de même pour le nombre de propriétaires ?
- Aucune opération d'aménagement dans l'ouest parisien alors que principale source de création de logements sociaux ?
- Quid de l'activité économique ? Réduire les bureaux, mais conserver quand même le reste de l'activité ?
- Quid de la baisse importante de la constructibilité annoncée, beaucoup compte tenu de l'objectif de 40% de logements publics ?

#### Réponses de la Ville :

**M. BAUDRIER** : Aucun terrain dans l'ouest parisien pour faire des opérations d'aménagement. Pastilles spéciales pour l'artisanat. Crise du logement est terrible, baisse de la rotation dans le logement social, quatre fois moins de logements locatifs privés qu'il y a trois ans. Paris investit massivement dans le logement social depuis 20 ans, mais difficile d'atteindre l'objectif ambitieux de 2800 logements par an (plutôt 2000). Possible à long terme en surélevant beaucoup plus qu'on ne le fait aujourd'hui, mais reste du pointillisme par arrondissement. Trop peu d'immeubles concernés pour que ça augmente l'effet de chaleur. Potentiel également dans la transformation des parkings.

La part des logements gratuits est en baisse constante et correspond à des gens qui logent leur famille, ce n'est pas de la spéculation.

**Mme REINETTE** : Pas possible juridiquement d'interdire en général le Airbnb sur tout Paris. D'autres outils de régulation qui existent (compensation par un, deux ou trois logements pour obtenir le changement d'usage, contrôles et amendes).

Le seuil de 500m<sup>2</sup> correspond à un seuil qui permet d'atteindre une masse critique dans un immeuble. Aucune vente de logement social à Paris. A Paris, les 30% de logements sociaux correspondent uniquement à du logement locatif social. Le BRS n'est pas compté dedans, même s'il compte pour les seuils de la loi SRU.

Les logements foyers ont le droit aides de réhabilitation. Le PLU ne distingue pas par type de logement social car tous les immeubles ne se prêtent pas au même type de logements (familial, résidences étudiantes, social, foyer...). En revanche, dans le financement et dans la programmation, un quart de la création de logements sociaux doit être sous forme de logements foyers.

Pour la transformation de bureaux en logements, pastillage et mixité fonctionnelle. La Ville a déjà lancé plusieurs appels à projet spécifiques, reste à en faire le bilan.

**Mme LEBEL, conseillère Urbanisme, aménagement foncier, logement, architecture :** Hôpital de la Rochefoucault, toute la partie espace vert est effectivement bien protégée par le futur PLU, avec une possibilité de construction mais pas d'artificialisation (sur partie déjà artificialisée). Constructions destinées au logement des soignants.

**M. DEPARDON, conseiller Urbanisme auprès du Premier adjoint à la Maire de Paris** rappelle les règles qui permettront de surélever à Paris. Concernant le collège St Michel des Batignolles, commun que des établissements scolaires soient pastillés : indique juste ce que la ville voudrait faire à la place s'il y avait transformation ou vente. Protéger ce foncier des appétits de promoteurs privés.

#### Questions de la salle :

- Immeubles pastillés, effet d'annonce ? Quels outils pour contrer l'arrivée d'investisseurs institutionnels privés ?
- Comment à la fois construire et vouloir plus d'espaces verts : contradictoire ?
- Beaucoup d'objectifs que porte la ville qui doivent être financés par les copropriétaires : quel accompagnement par la Ville ?
- Comment vont être évaluées les externalités positives ?
- Organiser la rareté des logements va faire augmenter les prix ?
- 4 millions de gens tous les jours à Paris : comment trouver un équilibre entre densité et qualité de vie ? toujours prévu de construire dans des zones très polluées (25m du périph) au détriment de la qualité de vie et la santé des gens ?
- Manque d'ergonomie du PLU pour trouver la règle applicable pour les hauteurs ?
- PLU bioclimatique : important c'est le plein air. Combien d'emplacements réservés à de réels espaces de nature, pastillage dédié massivement au logement et non aux espaces verts ?
- Y aura-t-il un indicateur ICU ? va-t-on chercher à tendre vers un ICU zéro ?
- Isolation extérieure sur les immeubles en briques rouges ? concertation avec les locataires pour les surélévations, ceux sont eux qui vont supporter les travaux ?
- Eviter au couvent Reille une énième opération immobilière, projet de résidence sociale serait mieux
- Pourquoi avoir pastillé des caisses de retraite qui sont des investisseurs à long terme et qui utilisent les revenus locatifs pour payer les retraites ?
- Définition de la pleine terre ?

#### Réponses de la ville :

**M BAUDRIER :** pas d'isolation des briques rouges pour raison patrimoniales. Bonne performance obtenue quand même. A Paris qu'on a la plus grande expérience de la rénovation thermique. On sait construire au bord du périph avec des résultats de pollution meilleurs que dans le centre de Paris. Ne pas vouloir construire conduit à des bidonvilles. Le PLU concilie construction et désimperméabilisation massive (jusqu'à 4000ha). N'hésitez pas à proposer plus de réserves d'espaces verts.

**Mme COLOU** réexplique le mécanisme des externalités positives.

**Mme LEBEL :** la préemption des immeubles ne fait pas monter les prix car on préempte à des prix inférieurs qui peuvent servir de référence aux prix de marché et les tirer vers le bas.

**Mme REINETTE :** sur Airbnb, on ne peut pas réglementer ce que les gens font dans les pièces de leur maison.

**M. DEPARDON :** A ce jour pas de grands projets sur les voies ferrées, dépend de la SNCF. Le pastillage a été fait sans connaissance du propriétaire, ça a été tout l'objet de la

concertation d'en prendre connaissance. Aux propriétaires de soulever ces difficultés dans le cadre de l'enquête.

Pas de définition précise de la pleine terre, faisceau d'éléments qui la définissent.

**M. LINET** conclusion : Continuez à venir vous exprimer sur les registres d'enquête.

## 6.8 ANNEXE 8 3 ème réunion publique

### Compte rendu de la troisième réunion publique 13 février 2024 104 5 rue Curial 75019 Paris

#### QUARTIER DU ¼ d'HEURE

**Clémentine Aubry**, secrétaire générale du 104, présente le 104 et indique comment ce lieu et ceux qui le fréquentent, contribuent à la transformation urbaine.

**Marcel Linet**, président de la commission d'enquête, rappelle que la réunion est enregistrée et remercie les représentants de la ville de Paris d'avoir accepté de venir répondre aux questions. Il décrit les différentes phases d'élaboration du PLU bioclimatique ainsi que les processus mis en œuvre par la commission pour, à la fois, informer sur l'enquête (publicité, affichage, ...) et permettre la participation du public (site internet, registre, ...). En particulier le choix a été de faire 4 réunions publiques et celle de ce jour porte sur le quartier du quart d'heure.

**Grégoire Milot** : L'animateur donne les modes d'intervention possibles pour les spectateurs : questions écrites, questions orales (cinq par cinq) et par le téléphone (numéro spécifique). Ces questions seront transmises à la commission d'enquête.

**Emmanuel Grégoire** (Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publique) :

Rappelle l'importance de la phase actuelle, qui vient après la phase d'élaboration et de fixation du PLU, destinée à recueillir toutes les suggestions, remarques, observations, critiques qui peuvent être formulées sur le travail effectué.

Le thème de ce jour, la ville du quart d'heure, est un concept essentiel en matière d'urbanisme qui peut se résumer par : c'est l'idée de concevoir une ville dans laquelle se déploient des services de proximité, des aménités urbaines qui répondent à l'essentiel de la vie quotidienne.

Quels sont les enjeux de la ville du quart d'heure ? Ils sont :

- Le logement avec équilibre bassin d'emplois et bassins d'habitat ;
- Les services publics comprenant : les écoles, les équipements culturels et sportifs, les services de santé ;
- La protection des commerçants.

Comment faire cela ? En utilisant le pastillage sur des parcelles pour mettre les équipements (sportif, culturel, santé, ...) qu'on juge nécessaire de mettre à cet endroit. Cela inclut les espaces verts. Il a un caractère particulier d'un point de vue juridique. La création de 300 ha ne se fera que si on rentre dans le détail. C'est la Direction de l'urbanisme qui abordera les différents sujets. La mise en œuvre nécessite un dialogue et d'associer à tout le monde.

#### **Marie Colou, Directrice adjointe de l'urbanisme**

Point sur le calendrier d'élaboration du PLU : Démarrage en décembre 2020, aboutissement prévu décembre 2024. 4 années rythmées par de la concertation, des phases d'élaboration et de débats autour des grandes orientations et de l'adoption.

Le projet PLU est bioclimatique pour s'adapter au changement climatique avec la désartificialisation des sols et la végétalisation du bâti. Objectif atteindre 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts ouvert au public par habitant. C'est un travail aussi sur l'adaptabilité et de la mutabilité du bâti, avec l'objectif d'atteindre 40% de logements publics en 2035. C'est enfin un objectif de proximité d'équipements publics et de commerce au titre du quartier du ¼ d'heure qui est un objectif principal du PLU avec le souhait de renforcer le commerce et les équipements publics.

Des grandes orientations : Développer l'offre de soins de proximité, des espaces verts à côté de chez soi, une alimentation durable avec des circuits courts et une offre de proximité. Des aménités à un ¼ d'heure ; Commerce, sports, culture, ...

Présentation des linéaires de commerces avec indication des mesures de protections associées.

**Grégoire Milot** : A reçu une dizaine de questions : La première concerne la notion du quart d'heure, à pied, en vélo ? Est-ce nécessaire ? Y aura-t-il des arbres remarquables ?

Autres éléments : quelles sont les activités urbaines ? Quel ratio d'espace de logistique urbaine ? Quelles sont les zones blanches ? Question sur le double pastillage : logement, équipement de santé ?

Enfin : la notion de bruit notamment au niveau des activités bistrotières.

### **Emmanuel Grégoire**

Le quart d'heure c'est un quart d'heure à pied à la vitesse de 6km/heure ? La priorité est accordée aux piétons.

Sur les arbres remarquables, renforcement des protections avec interdiction de les abattre sauf en cas de danger.

Point sur les déplacements dans Paris : 3,6 millions de travailleurs dans Paris et 700 000 hors de Paris. Ceci a un impact sur les temps de déplacements. L'écart-type est quasiment de plus d'une heure sur les déplacements domicile-travail, entre ceux qui mettent le plus et ceux qui mettent le moins. Cela pose des problèmes d'attractivité pour les employeurs (ex : AP-HP) et entraînent des difficultés pour les salariés modestes. Il faut travailler sur les reconnections emploi/habitation.

La logistique urbaine doit être respectueuse des riverains, décarbonée et concentrée sur la distribution.

Le pastillage en double est effectué pour veiller à la soutenabilité. Il n'y a pas de modèle arrêté et uniforme mais des options. Pour les équipements de santé, il y a des zones qui n'ont pas assez d'offres en secteur 1 et il est nécessaire de rééquilibrer. De plus de nombreux praticiens n'ont pas de locaux accessibles à tous.

Pour les incivilités des professionnels, il existe un document juridique particulier et des liens avec la préfecture de police pour la délivrance de licence.

**Gerard Milot** Cinq questions maintenant :

**Participant Association de l'écologie pour Paris** : Il y a tout un secteur hors quartier du quart d'heure, ce sont les voies qui longent le quai de la Seine à Bercy, quid de sa transformation en espace vert ? Pour le pastillage, toutes les possibilités de constructions publiques sont hors réglementation générale. Pour les OAP, il en est de même.

**Participant** : Qu'est-ce qui nous préserve des nuisances qu'on a connues sur les dark stores avec ces équipements de logistique urbaine ? Est-ce qu'il y a une logique sur le taggage des équipements de logistique urbaine ? Et s'il y a une logique, quelle est-elle ?

**Participant** : Un ticket de métro à 4€ est-ce normal par rapport aux déplacements écologiques ? Comme on concile une viande venue d'Argentine avec les impératifs écologiques du citoyen ?

**Participant** : Le PLU sera-t-il accompagné de mesures ? Au niveau des petits commerces avec une politique commerciale ou pour les logements pour leur affectation ?

**Participant** : Question concernant les R+2 lorsque les enseignes ne veulent plus y aller ? N'y a-t-il pas une forme de carence à ce sujet dans le PLU ? N'y a-t-il pas des mesures de réversibilité et de flexibilité possibles ?

**Emmanuel Grégoire** : Le ticket à 4€, c'est une mesure pour les JO avec laquelle nous avons exprimé notre désaccord. Pour le bœuf bourguignon, ne l'achetez pas sauf problème de pouvoir d'achat. Sur Bercy nous souhaitons la transformation de l'autoroute urbaine. Il est très clair qu'on n'a pas la main seule et que ce travail prendra du temps.

**Paul Barouin : architecte directeur de l'APUR**

Il y a 62 emplacements prévus qui ont été reconduits pour la logistique urbaine, puis une recherche pour trouver des emplacements (entrée propriétaire, monopropriété, ancien garage, ...) avec des modalités d'accès véhicule. Cela fait une centaine d'emplacements dans le PLU. Pour les dark stores, on est plus sur un service commercial alors que dans la logistique urbaine on est sur du stockage de courte durée. Des mesures spécifiques ont été prises pour empêcher l'installation des dark store.

**Emmanuel Grégoire** : Sur ce sujet un petit point supplémentaire, il n'y a pas de confusion possible, les locaux identifiés sont des locaux de logistique urbaine.

**Doan Lebel** : Les équipements publics dans le contexte parisien ont des contraintes qui empêchent d'appliquer les mêmes règles (Par exemple un gymnase) même si la ville s'applique à faire les meilleurs efforts.

**Emmanuel Grégoire** : Le lien entre le PLU et le document d'urbanisme. Dans l'exemple des commerces menacés, on se dote de textes complémentaires sur la protection des commerces. Il y a aussi des outils complémentaires comme la stratégie de foncières de commerces pour leur permettre d'échapper à la logique financière du marché.

Concernant les logements vides on pousse les bailleurs à augmenter les attributions et les rotations pour éviter les vacances.

Pour les R+2, c'est un sujet trop technique pour être évoqué mais c'est un sujet à creuser.

**Gerard Milot** : Plusieurs questions :

Sur la mono-activité de certains quartiers, comment l'empêcher ou la maîtriser ?

Comment limiter le chauffage extérieur ? Comment développer l'ESS ? Pourra-t-on garer sa voiture électrique dans le quartier du ¼ d'heure ? Existe-t-il une vision intercommunale ? Quid du ramassage des déchets organiques ? Quelle réflexion sur l'habitat intergénérationnel ? Combien coûte le PLU bioclimatique ?

**Emmanuel Grégoire** : La mono-activité : Il existe un outil nouveau (GIE Paris commerce) qui permet de louer des emplacements commerciaux moins cher pour maintenir la diversité.

L'animation commerciale : Il existe un partenariat avec la chambre des dépôts et consignation qui fonctionne un peu sur modèle du logement pour se substituer à un acheteur potentiel.

Le chauffage extérieur c'est interdit. C'est une infraction.

Garer sa voiture électrique : La tendance était la recharge dans le domaine public, modèle de recharge similaire à celui des stations essence lui semble plus appropriée. Le ramassage des déchets organiques n'est pas un sujet PLU. Après une expérience qui n'a pas donné de résultats, le choix s'est porté sur des points de collecte à moins de 200m des habitations.

L'habitat intergénérationnel n'est pas un sujet PLU.

La végétalisation des bâtiments : C'est essentiel mais délicat compte-tenu de l'environnement patrimonial parisien. C'est un principe fort du PLU qui offre des outils pour le favoriser et l'accompagner.

**Marie Colou** : l'habitat intergénérationnel, c'est hors PLU, mais l'objectif est de développer une offre de logement pour tous les âges de la vie avec des résidences étudiantes et des logements pour les personnes âgées.

**Paul Barouin** : Il existe des dispositions hors zone UG pour préserver les zones et aussi règlementer les destinations. Les autres zones sont les UGSU.

**Emmanuel Grégoire** : Les pastillages ne concernent pas les PSMV qui sont sur un régime particulier.

Le PLU de Paris n'est pas intercommunal compte-tenu de la taille de Paris. En revanche le PLU a été conçu en relation pour respecter la hiérarchie des normes. Le niveau régional s'impose (SDRIF, SCOT) et une OAP liens métropolitains qui guide les méthodes de travail avec les autres communes et des OAP sectorielles sur des secteurs géographiques en collaboration avec les communes.

**Gerard Milot** : D'autres questions :

**Participant Responsable de CML du 19<sup>ième</sup>** : Demande de mairies annexes pour éviter les déplacements à la mairie principale. Constate la fermeture des services publics dans le 19<sup>ième</sup>. Question sur la possible fermeture de la CRAMIF ?

**Participant** : Problèmes autour des commerces qui ont des loyers trop chers ce qui entraînent des prix trop importants pour les habitants.

Trop de bureaux existent et nous souhaitons leur transformation en appartement.

Demande l'arrêt de la démolition de 12 logements sociaux dans le cadre de la rénovation de l'îlot Riquet.

**Participant** : Il exprime son étonnement quant au manque d'attention porté aux flux piétonniers et au besoin de contraintes pour gérer ces flux, ainsi que des préoccupations concernant la réversibilité des espaces commerciaux et les nuisances sonores dans les zones résidentielles.

**Participant** : Il pose plusieurs questions, notamment sur l'origine des directives de la "ville 15 minutes", si certains quartiers seront prioritaires dans cette transformation, la prolifération des centres de santé au détriment des commerces de proximité, et les contradictions concernant la promotion de la biodiversité tout en encourageant la consommation de technologies polluantes comme la téléphonie.

**Participant** : Il souligne que les seuils de l'OMS en matière de pollution sont dépassés à Paris et critique le manque de mesures dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour lutter contre ce problème, ainsi que l'inefficacité des politiques de construction de logements par rapport à l'occupation réelle.

**Participant** : Comment faire connaître les nuisances sonores ? Y a-t-il une plateforme ? Les habitants seront-ils assignés au quartier du quart d'heure avec des limites à ne pas dépasser ?

**Emmanuel Grégoire** :

Les mairies annexes : La création de mairies annexes est complexe en raison de questions légales et de contraintes budgétaires, mais il est important de prendre en compte les besoins des citoyens qui rencontrent des difficultés avec les outils numériques ou de mobilité.

Services publics : La fermeture de certains services publics comme les bureaux de poste ou les commissariats peut être nécessaire pour moderniser les services, mais il est important de maintenir un équilibre et d'assurer l'accessibilité pour tous.

Centres de santé : Il souligne qu'il y a eu une multiplication des centres de santé spécialisés, mais il faut veiller à la diversité des disciplines médicales offertes.

Urbanisme Sur la rénovation de l'îlot Riquet, parfois la destruction de logements peut être nécessaire pour revitaliser certaines zones urbaines, mais cela doit être fait avec précaution et dans le cadre de programmes de rénovation urbain.

Aménagement du territoire : L'équilibre entre les différents quartiers de la ville est souligné, ainsi que la nécessité d'attirer différentes activités économiques dans certains secteurs pour favoriser un développement équilibré.

Les flux piétons : Sur Paris-Centre la mairie n'a pas la main en particulier dans le quartier du Marais à Paris. Il souligne les défis liés à l'urbanisme ancien et étroit de la région, ainsi que les tentatives historiques pour élargir les rues. L'accent est mis sur la nécessité de limiter la circulation automobile pour apaiser l'environnement et réduire le bruit.

La gestion des nuisances sonores est complexe en raison de la répartition des compétences entre les autorités locales et la préfecture de police. Il aborde également

la notion de "ville du quart d'heure" comme une stratégie urbaine visant à rapprocher les services et les habitants, et rejette les critiques selon lesquelles cela limiterait la mobilité, affirmant qu'elles sont infondées.

Biodiversité n'est pas un sujet PLU. Sur le sujet de la téléphonie mobile, de l'environnement urbain et de la santé dans le contexte du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Paris. Il mentionne la charte de téléphonie mobile de la ville, qui est très exigeante en termes d'exposition aux ondes électromagnétiques. Il est souligné que le futur PLU ne permettra plus certains projets en raison de préoccupations environnementales et de protection des habitants.

Il exprime également son opinion selon laquelle la densité urbaine est une solution aux problèmes environnementaux, en raison de sa capacité à limiter les déplacements et donc l'impact carbone des systèmes humains.

**Marie-Colou** : aborde ensuite brièvement la manière dont le PLU peut répondre aux objectifs de santé, notamment en identifiant des emplacements pour des équipements de santé, en préservant des espaces pour des activités sportives et en fournissant des outils de mesure des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport.

Enfin, il est noté que la carte du bruit, bien qu'annexée au PLU, ne peut pas être modifiée réglementairement par les responsables du PLU, car elle relève d'une autre entité. La discussion se conclut sur la prise des dernières questions et des compléments éventuels.

**Participant** : exprime son désaccord quant à la création de nouveaux centres de santé et demande plutôt des mesures pour préserver les centres de santé existants, qui sont menacés de fermeture malgré leur utilité pour désengorger les hôpitaux. Il souligne que ces centres ont une longue histoire, du personnel qualifié et du matériel médical.

**Participant** : s'inquiète également des répercussions des restrictions sur les jardins partagés et les sites d'agriculture urbaine, ainsi que sur la gestion des logements sociaux dans certains quartiers.

**Participant** : partage ensuite son expérience, expliquant qu'elle est confrontée à des obstacles bureaucratiques depuis 18 ans pour un projet de logements sociaux et d'artisanat, malgré sa pertinence locale et sa demande réelle. Elle demande un interlocuteur pour soumettre son projet.

**Emmanuel Grégoire** : explique le processus de levée des restrictions de construction, encourageant les citoyens à participer à l'enquête publique pour exprimer leurs préoccupations.

Logement social, il souligne son importance et sa diversité pour permettre de loger des personnes qui ne le pourraient pas (y compris les agents de la ville), tout en insistant sur la nécessité d'intégrer harmonieusement ces logements dans tous les quartiers de la ville.

Classes moyennes, Il existe des besoins en logement pour différentes catégories de personnes et il y a une grande diversité des Parisiens. Il évoque également la question des personnes âgées et des équipements pour leur hébergement, ainsi que d'autres sujets liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, tels que les jardins partagés, les serres et les meublés touristiques. Enfin, il souligne la nécessité de trouver un équilibre entre les intérêts individuels et l'intérêt général dans le domaine de l'urbanisme.

**Marie Colou** : explique que la préservation des équipements de santé actuels est prévue dans la carte présentée lors de la réunion. Elle indique que les pastilles et points montrés permettent également de préserver ces équipements. La réunion se termine,

**Grégoire Milot** : l'animateur, remercie l'organisateur, le président de la commission d'enquête publique.

**Marcel Linet** : encourage les participants à continuer de partager leurs observations via les registres d'enquête et à participer aux séances à venir. Il mentionne également une prochaine réunion sur le patrimoine urbain et le paysage. Il remercie les représentants de la Ville de Paris et Grégoire pour son rôle dans la réunion, puis invite les participants à rentrer chez eux et à revenir pour d'autres occasions

## 6.9 ANNEXE 9 4<sup>ème</sup> réunion publique

### Compte rendu de la quatrième réunion publique 21 février 2024 hôtel IBIS 17 -ème

#### PATRIMOINE, FORMES URBAINES, PAYSAGES

**M. Milot**, animateur professionnel désigné par la Ville et la commission donne des informations sur le déroulement de la réunion, présidée par M. Linet, et présente les trois modalités pour poser des questions lors de la réunion : oralement, par écrit sur les fiches ou par SMS.

**M. Linet**, Président de la Commission d'enquête publique salue les élus de la Ville, dont **M. Grégoire**, 1er adjoint à la maire de Paris. Cette séance sera enregistrée. Le thème est : « *Patrimoine, formes urbaines et paysages* ». M. Linet rappelle les différentes modalités pour participer à l'enquête. L'objectif de la réunion est de répondre aux questions du public.

**M. Grégoire, 1er adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques** : Chacun peut adresser à la commission d'enquête ses observations sur le projet de PLU.

Le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris, ici présent, est un conseil de la Commission du Vieux-Paris. Il y a 4 500 protections PVP, il en est ajouté 800. L'enjeu est d'adapter les règlements d'urbanisme aux enjeux environnementaux, à la nécessité de produire du logement et à la ville du quart d'heure. Notre patrimoine doit être protégé sans faire de Paris une ville-musée. La Commission du Vieux-Paris, indépendante mais pas décisionnaire, aide la ville à émettre des avis sur des autorisations d'urbanisme.

**M. Lecler, Directeur de l'urbanisme de la Ville de Paris** : L'enquête publique est la dernière étape avant l'approbation définitive du PLU révisé par le Conseil de Paris. La Commission rendra un rapport avec un avis sur ce PLU, puis l'exécutif municipal adoptera des modifications pour faire approuver définitivement le PLU fin 2024.

**Mme Monsénégo de la direction de l'urbanisme** : Le PLU contient des OAP sectorielles et thématiques, en particulier sur *l'héritage et la transformation*. Les projets urbains doivent veiller à la sobriété, la pérennité et la réversibilité des constructions, tout en protégeant le paysage parisien.

Le PLU maintient le plan général des hauteurs et supprime les zones de 50 à 180 mètres. Il protège les alignements d'arbres, établit des règles pour les ensembles modernes, renforce les séquences urbaines et architecturales.

Les gabarits de voies, sont progressifs, plus la voie est étroite et plus l'alignement est bas.

Le PLU préserve les cœurs d'îlots avec des espaces en pleine terre, crée des jardins d'hiver et des balcons, car la rénovation énergétique doit s'appliquer à tout type de bâtiments.

Le système de pastillage s'adapte à la protection patrimoniale, 830 biens supplémentaires s'ajoutent aux 4600 déjà protégés, en plus des 1860 monuments historiques.

On introduit la protection de « *Volumétrie existante à conserver* », on renforce les protections dans les *Secteurs de Maisons et Villas*, aux abords du champ de Mars, dans le Quartier Saint-Antoine et sur les rives de Seine. On renforce aussi les filets de hauteur ou les PVP pour les sites patrimoniaux comme les maisons d'angle.

**M. Boulard, Maire du 17e arrondissement de Paris** : Les propriétaires d'immeubles pastillés n'ont pas été avisés. Nos remarques sur le pastillage d'immeubles qui méritaient une PVP et une centaine de propositions en matière de patrimoine n'ont pas été retenues. Pour quels motifs ?

Comment a été calculé le potentiel 300 hectares d'espace vert vu la contrainte du sous-sol ?

**Questions dans la salle :**

- Le Président de « Mont 14 » : Faire de l'isolation extérieure sur les immeubles haussmanniens et remplacer les toits par de la terre est un crime. Paris c'est 17 milliards d'excédents en devises et 3% de la population française. Est-ce grave de dépasser les normes environnementales ?
- Une journaliste : Suite à une enquête sur le non-respect du code de l'urbanisme à Paris sur les ELV, certains arrondissements, dont le 17<sup>e</sup> sont en cause. Allez-vous y remédier ?
- La Cité des Fleurs est classée ELV mais 17 parkings ont été construits, la piscine illégale existe ainsi qu'un cabanon sur béton, et pas de réaction, des gens revendiquent de ne pas respecter l'ELV.

**Les réponses aux questions :**

**M. Grégoire :** Une infraction fait l'objet d'un procès-verbal de constatation, il est transmis au tribunal judiciaire, mais les délais d'instruction sont trop longs.

Il n'y a pas d'isolation par l'extérieur sur les bâtiments haussmanniens.

Paris c'est 10% du PIB national, la métropole européenne la plus dynamique économiquement.

La servitude PVP pèse sur la valorisation d'un bien, il faut éviter les contentieux, la commission d'enquête nous fera des recommandations.

Le pastillage est un travail croisé de la direction du logement et de celle de l'urbanisme. On privilégie les monopropriétés, les quartiers en déficit de logement, enfin on veille au potentiel de mutabilité.

Les pastillages d'immeubles d'habitation en 2006, dont plusieurs établissements privés, notamment du diocèse n'ont pas créé d'émotion. C'est très encadré sur le plan juridique et il existe un droit de délaissement. Une trentaine d'établissements scolaires sont pastillés dont la moitié privée.

Nous voulons éviter qu'en cas de grands changements, des spéculations les détournent de la destination scolaire. Des établissements pastillés en 2006 ont été restructurés, pour de la rénovation ou de l'extension, sans qu'on y fasse un seul logement social. Le cas d'une école dans le 17<sup>e</sup> sera examiné avec attention. Il n'y a pas de menace sur l'enseignement privé.

**M Leclerc :** On peut adresser les infractions à la municipalité ou à la mairie d'arrondissement, un contrôleur assermenté se déplacera, mais c'est la justice qui décide des suites à donner.

**Karine Bidart, Directrice de l'agence parisienne du climat :** Nous renseignons les copropriétés sur les projets de rénovation énergétique. Nous lançons le programme Éco-rénovons Paris + qui procure aides financières et accompagnements. Le bâtiment, c'est 80% des consommations d'énergie et 70% des émissions de GES. Le bâti parisien, se dégrade, la rénovation permet de l'entretenir. On a commencé par les bâtiments des 30 Glorieuses, car c'était au départ plus facile. Sur l'haussmannien, on peut faire l'isolation thermique en extérieur côté cour, procéder à l'isolation des combles, au changement des fenêtres, à l'installation d'une VMC.

**M. Milot présente les questions récupérées pendant la réunion :**

- Quel avenir pour Saint-Michel-des-Batignolles ?
- Pourquoi la ville de Paris ne s'applique à elle-même certaines règles du PLU ?
- Les OAP sectorielles n'intègrent pas les contraintes des règles de l'OAP Héritage et transformation.
- Faites plus et mieux à la fois pour entretenir et pour développer les fleurs des champs à Paris.
- Est-ce qu'on peut voir les présentations PowerPoint et les récupérer ?
- Quels sont les critères pour les arbres remarquables ?

- Quels sont les pouvoirs de la Commission du Vieux-Paris ?
- Quid de la préservation du patrimoine ordinaire ?
- Quelle est la valeur juridique de la protection PVP ?
- La ville pourrait-elle prendre en charge le classement monument historique de certains bâtiments ?
- La règle UG432 protège l'alignement d'arbres, mais pas les compositions arborées.

#### **Les réponses aux questions :**

**M. Grégoire :** Pour St Michel des Batignolles, on verra avec le diocèse, ce sujet sera revu. Sur l'UG432, l'atlas des paysages est en cours d'élaboration. Les arbres remarquables sont une protection absolue, le PLU identifie des alignements d'arbres. Les arbres peuvent être remplacés par des arbres comparables. L'intérieur et l'extérieur des monuments historiques ne peuvent pas être modifiés. Le code du patrimoine et le code de l'urbanisme autorisent d'instituer dans les PLU des protections d'éléments bâtis ou paysagers. La protection PVP est moins forte que celle des monuments historiques. Il y a pour chaque PVP une fiche précisant l'objet de la protection.

**M. Linet :** Les PowerPoint, seront joints aux rapports définitifs. On ne répond pas individuellement à chaque observation. On va interroger la ville de Paris sur les observations, regroupées par thème, sauf lorsque ce sont des observations localisées.

#### **Questions dans la salle :**

- Selon l'article 3 de la zone UG, la ville de Paris ne s'applique pas à elle-même le PLU. Pour la protection des espaces verts, on lit qu'on peut raser le tout. Le parc floral de Vincennes est en EBC, mais la ville y met des STECAL. Peut-on demander à la population de faire elle-même l'inventaire des arbres remarquables ?
  - Quid de l'évaluation, du suivi et de l'observation des instructions des permis au préalable ?
  - Pourquoi aucune des 4 réunions n'avait eu lieu rive gauche ?
  - De nombreux immeubles disposent d'espaces verts mal entretenus qui pourraient être orientés vers plus de biodiversité avec de la végétation adaptée aux changements climatiques. Beaucoup d'espaces publics pourraient devenir plus champêtres.
  - Concernant la vallée de la Bièvre avec ses 2 lits, elle ne fera l'objet que d'une réouverture partielle, il n'y aura donc pas de continuité écologique, et paysagère ni de promenade le long de la Bièvre.
- Il y a un projet pour les 5 km, dont la moitié à l'air libre, en 5 phases, c'est trop long.

#### **Les réponses aux questions :**

- M. Grégoire :** Il y a eu une consultation sur les arbres remarquables.
- Lors de la pré instruction des PC à Paris on voit les pétitionnaires avant de rédiger directement les autorisations d'urbanisme. C'est utile dans cet entre-deux PLU.
  - Sur la végétalisation, il faut se reporter à l'OAP thématique sur l'espace public.
  - La Bièvre est un sujet de 20 ans, compliqué dans la partie Kellermann, elle n'est plus gravitaire.
  - Dans les bois, des bâtiments ont besoin d'être rénovés, d'où les STECAL, qui permettent de rénover ou construire. Il y a plus de STECAL dans ce PLU, mais la surface totale est beaucoup plus faible.
  - La Ville s'applique les principes qu'elle impose aux autres, mais elle garde une stratégie d'aménagement. Les propriétaires des secteurs d'OAP sont principalement la SNCF et l'État.

#### **Questions dans la salle :**

- Quel est le rapport entre le PLU Bioclimatique et le SCOT ?
- Des mobiliers pour encadrer la végétation sont dangereux, avec des bords métalliques hyper fins.
- Il faut des lisses qui permettent l'écoulement des eaux de pluie.

-Sur la question des pieds d'arbres : il y a un manque d'unité des protections dans chaque axe.

Rue La Condamine large de 8 m, on a une surélévation de 5 niveaux ! 12 mètres est-il un bon critère ? Une rue de 20 mètres, en quartier dense, c'est différent de 20 mètres en face d'un parc.

Les PVP sont en augmentation, le tri postal rue des Renaudes est en PVP, or on a une vaste restructuration, idem avec la halle ferroviaire dans le parc Martin Luther King.

-L'objectif est de diminuer les ICU, quel sera l'ICU en 2050 ? Si on construit on augmente l'ICU. Il faut dissocier le réseau des eaux de pluie, et créer des citernes pour arroser.

Où sont les textes qui instituent la commission du Vieux Paris ?

-Sur l'axe des Champs-Élysées et de la Concorde : est-il raisonnable de casser la symétrie et d'encombrer une place historique en rétrécissant l'axe et en rajoutant des arbres en plein d'un parc ?

### **Les réponses aux questions :**

**M. Grégoire, :** La place de la Concorde est classée monument historique l'ICU y est très élevé.

-Sur les eaux de pluie, il y a un risque de crues, nous créons de la porosité pour éviter leur déversement dans le réseau unitaire. En cas de grosses pluies 40 vannes reversent les eaux usées dans la Seine. Nous créons des stocks tampons mais c'est à gérer à l'échelle de la métropole.

- Nous faisons baisser l'ICU à l'échelle de Paris par la végétalisation et la désimperméabilisation etc... il faut continuer de construire des logements pour éviter une crise sociale.

Les surélévations sont soumises à des règles très contraignantes.

Il n'y a pas de modèle unique de lisse, nous laissons aussi de la liberté aux maires d'arrondissements. Le mobilier urbain, c'est précisé dans l'OAP espace public.

Le PLU est articulé avec le SCOT et de SDRIF, nous respectons la hiérarchie des normes.

La Commission du Vieux-Paris est constituée de 40 membres. Elle sélectionne les permis de construire qu'elle souhaite examiner. Elle n'a pas d'existence « réglementaire ».

**M. Linet** remercie le public pour les questions fort intéressantes, M. Grégoire et la Direction d'Urbanisme. Il reste 8 jours d'enquête publique pour s'exprimer. Le procès-verbal d'enquête sera transmis à la Ville qui répondra sur chacun des thèmes, puis le rapport sera rédigé.

*Environ une vingtaine de contributions SMS ont été émises lors de cette réunion publique. Les observations portent en général sur des thèmes déjà traités lors de la réunion, ou sur des thèmes traités par la commission dans le cadre de l'examen de l'ensemble des contributions recueillies lors de l'enquête publique.*

## **6.10 ANNEXES 10 Publications dans les journaux**

1ère publication LA CROIX 13 décembre 2023

La Croix / mercredi 13 décembre 2023

Services

17



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les tampons déposés à cet effet, les jours, heures, mairies, mairies et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

3 janvier 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> ; 25 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> ; 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie de 12 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 16 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> ; 10 février 2024 en mairie des 2 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> ; 24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, aménagement et déchets, retraité ;
- M. Jacky Hacon : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Michel Corlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pissy, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- M. Jean-Paul Bâe : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- Mme Katarzyna Krosok : enseignante en droit public ;
- M. Alain Gilès : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Marouf Guillaume : général, retraité ; M. Georges Schaeber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-psi-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-psi-paris.fr>

Une borne électronique permettra l'accès au dossier sans disposer dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spuller Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place du Parthenon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 110, rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 25 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Alfè Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 28 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Péclet Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 février 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spuller, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [particip@enquete-publique-psi-paris.fr](mailto:particip@enquete-publique-psi-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Préfecture de l'Aranson (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morand, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cité Quatre (M <sup>e</sup> Ripault) 5 rue Cunat 75019 Paris <b>Thème :</b> Qualité du V de l'œuvre : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 9h à 21h</b> 1815 Paris 11 (M <sup>e</sup> Poul Carrière) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - Se@SUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-enval@psi-2034@paris.fr](mailto:DU-enval@psi-2034@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service ville publique et Équipes Territoriales - 5 rue Labaie - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude-Lévy-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

**EP 23-474 / contact@publinter.fr**

La Croix - mercredi 20 décembre 2023

12

# Services



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

#### **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, où les registres de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

12 janvier 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> 20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> 27 janvier 2024 à Paris Centre en mairie du 17 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> 10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> 24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet ; ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pithiviers, retraité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Jean-Paul Bédé : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- M. Alain Gites : ingénieur informatique et logiciel, retraité ;
- Mme Katarzyna Kinnik : enseignante en droit public ;
- M. Pierrick Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guilliano : général, retraité ; M. Georges Scheiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joel Chaffard : professeur agrégé hors classes, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera installée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant le durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par son ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 9h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Laboulaye Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 4 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Froide Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 18-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6,7, place Armand Camé Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Foyer de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Bully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Blot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Rogues) 5 rue Cortot 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier du 5 <sup>e</sup> d'heure : des commodes, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 1015 Paris 17 <sup>e</sup> Cléry-Batignolles (M <sup>e</sup> Ivonk Cardon) 10 rue Demard Butler 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SaSUH - 121 avenue de France - CS51388 - 75019 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [EU.revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:EU.revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Urbanisme public et équipements territoriaux - 5 rue Leffrand - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultable (tarif Mairie) - 6 promenade Claude Lévêque CS 61368 - 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être lues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75019 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, ultérieurement compétente pour l'approuver.

**EP 23-474 / contact@publiqueparis.fr**

3ème publication LA CROIX 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier

12

La Croix - Jeudi 8 janvier 2024

Services

carnet

décès

La Congrégation du Saint-Esprit, sa famille, vous font part du décès de P. Henri LEGRAND, le 4 janvier 2024 à Chevilly-Larue (94), à l'âge de 90 ans. C'est au Congo Brazzaville qu'il a d'abord exercé son ministère, puis en France. Ses obsèques seront célébrées le mardi 9 janvier 2024, à 14 h 30, à la communauté de Chevilly-Larue.

Les sœurs dominicaines de la congrégation romaine de Saint-Dominique et sa famille, font part du décès de Sœur MARIE LE MARCHAND GUGNAK de SAINT-PIERRE à l'âge de 92 ans. La messe de funérailles sera célébrée le lundi 8 janvier à 14 h 20. Au Clos Notre-Dame 50 Avenue Fernand Javal 77000 Livry sur Seine. (CRSD France - 71 rue de Grenelle 75007 Paris - contact @crsd.org)

« O Jésus, Roi d'Amour, j'ai confiance en ta Miséricordieuse Bonté. La Prière et les sœurs du Monastère des Angustines de Maltestrait, ainsi que sa famille, confient à votre prière Sœur MICHEL MARIE Lucienne Michel, rappele à Dieu le 5 janvier 2024 à l'âge de 102 ans dont 72 ans de Profession religieuse. Les obsèques auront lieu au Monastère de l'Immaculée Conception à Maltestrait, lundi 8 janvier 2024 à 14 h 30.

Transmission du carnet

Par courrier : 18, rue Barbès, 92125 Montrouge Cedex. Par téléphone (sans engagement) de 9 heures à 17 heures au 01 74 33 66 06 (du lundi au vendredi) E-mail : contact@bayardmedia.fr (Préciser nom, adresse et n° de téléphone) Les textes doivent parvenir avant 15 h pour une publication le lendemain (pas de rubrique le samedi/dimanche). La ligne : 20 € TTC. La ligne en gros est facturée sur la base de deux lignes. Remise de 10 % à nos abonnés. Remise de 50 % pour les fiançailles, mariages et baptêmes.

bloc-notes

Lyon

Conférence « La politique du logement. Enjeux sociaux et locaux » : Mardi 9 janvier à 19 h 30, intervention de Cécile Van Slyvendael, maire de Villeurbanne, Espace Saint-Ignace, 20 rue Sala, 69002 Lyon. Rés. : espace-saint-ignace.fr

Lyon

Conférences-débat « L'héritage de Vatican II » : mercredi 17 janvier à 20 heures, premier rendez-vous proposé par l'association Les Alternatives catholiques dans le cadre d'un cycle de trois conférences. Jean-François Chéron interviendra sur le thème de la référence liturgique. À venir : mercredi 24 janvier, « Écriture et traditions » (Litham Masson) et mercredi 31 janvier, « Qu'est-ce que l'Église reçoit du monde ? » (Olivier de Longcamp). Les Alternatives, Le Simons, 45 rue Valbecq, 69002. Rés. et inscriptions : lesalternatives@lyon.fr

Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Conférence « In finir avec le wokeisme. Chronique de la contre-offensive anglo-américaine » : jeudi 18 janvier à 20 h 30, intervention de Sylvie Peret, journaliste, essayiste et autrice d'un livre sur le sujet. Commentaires contre la différentielle woke ? Comment répondre à ses dérives ? Donations à l'Amé. 11 rue de Laxou, 54600 Villers-lès-Nancy (coté de l'ère). Rés. : espace-ame.fr

Paris

Célébration l'Église Sainte-Marguerite fête ses 400 ans (1624-2024) : l'occasion de redécouvrir ce monument historique du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. De nombreuses célébrations religieuses et temps forts spirituels animeront la vie paroissiale toute l'année, un programme de conférences, visites, une exposition mettront en lumière l'histoire du quartier depuis la construction de l'église et quelques-unes des spécificités de ce monument. Église Sainte-Marguerite, 26 rue Saint-Bernard, 75011 Paris. Rés. : saintmargueriteparis.fr et 01 43 79 34 24

Nathalie Riv / agenda@la-croix@groupebayard.com

annonces légales

VILLE DE PARIS RECTIFICATIF AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris du lundi 8 janvier 2024 à 8h30 au jeudi 28 février 2024 à 17h00 Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris Le lieu de la réunion publique sur le thème « le logement à Paris » du Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h est modifié : La réunion publique thématique « Le logement à Paris » seindra : Salle de conférence Chaligny (N° Reuliffy Diderot) 15 rue de Chaligny 75012 Paris Au lieu du 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris (M° Michel Bizot)

PARIS MODIFICATION STATUTAIRE WORLD CORPORATION 24241, au capital de 10 000 000 euros Siège social : 21 Avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS RCS PARIS 824 098 014

VAL DE MARNE MODIFICATION STATUTAIRE COURS DU HAMEAU 6433, au capital de 20000 euros Siège social : 19 rue Jean-Baptiste Marmontel - 94000 Vitry-sur-Seine RCS CHARENTAISE 804 307 940

Pour vos annonces judiciaires et légales Contact : Media Marketing av 01 41 38 64 15 E-mail : la-croix@mediamarketing.fr

À nos abonnés Pour tous vos besoins concernant votre abonnement, votre nouvelle lettre, appelez le service client au 01 71 31 13 02 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h)

courrier des lecteurs • Vous voulez réagir à un article d'un de nos journalistes • Vous voulez vous exprimer sur un sujet particulier écrivez à : Rédaction, Courrier des lecteurs 15, rue Barbès, 92125 Montrouge Cedex Ou sur : lecteurs.lacroix@groupebayard.com

4 ème publication LA CROIX 9 janvier 2024 RAPPEL

16

La Croix - mardi 9 janvier 2024

Services

annonces légales



## RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique contenant notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis écrits par les différents arrêtés consultés, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et souligner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;	- M. Pierre Berber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomatics et topographe, retraité ;	- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Progy, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;	- M. Jean-Paul Bell : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- Mme Katarzyna Kmorak : enseignante en art public ;	- M. Alain Gides : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Marcel Galliano : général, retraité ; M. Georges Schelber : docteur en pharmacie, directeur en Industrie chimique, retraité ; M. Jolli Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliana Chausson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précisés.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<p><b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 29 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h</p>	<p><b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h</p>	<p><b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 16 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 29 février 2024 de 14h à 19h15</p>
<p><b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Ortolan Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15</p>	<p><b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15</p>	<p><b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 29 février 2024 de 9h à 12h</p>
<p><b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Poitevin Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 16 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Saussaies Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h</p>	<p><b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffe Jeudi 10 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h</p>
<p><b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 29 février 2024 de 14h à 19h15</p>	<p><b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h</p>			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [pariciper@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:pariciper@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<p><b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Arsenal (M<sup>e</sup> Guib-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité</p>	<p><b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférences Chaligny (M<sup>e</sup> Reault-Doré) 15 rue de Chaligny, 75012 Paris Thème : Le logement à Paris</p>	<p><b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Café Quatre (M<sup>e</sup> Riquet) 5 rue Curial, 75015 Paris Thème : Quartier du 15<sup>e</sup> - lieux, des commerces, des services publics, des équipements à proximité</p>	<p><b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> IDIS Paris 17 Cléry-Saint-Jacques (M<sup>e</sup> Pout Carrière) 10 rue Bernard Buffet, 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SENSUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 12 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-entretien-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-entretien-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rend ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement et de l'Aménagement de Paris - Service urbanisme public et Équipes territoriales - 2 rue Lablaire - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévê-Strauss CS 51388 - 75009 PARIS CEDEX 12 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](https://www.paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 12.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publiegal.fr

1ère publication LIBERATION 15 décembre 2023

Libération Vendredi 15 Décembre 2023

23

Annonces légales

legales-lib@tamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilitée pour Décembre 2023 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet en vertu de la loi n° 2010-1615 du 15 décembre 2010. La tarification pour la publication des annonces légales est de 100 euros TTC par ligne de 60 caractères pour la première insertion, de 70 euros TTC pour les suivantes.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS
Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'exerce dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 131-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, son avis émis par les différents comités consultés, l'évaluation économique du document, l'avis de l'Agence d'urbanisme, le dossier en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et émettre ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, où la date de l'enquête à 17h (ce jour ne sera habituellement fermé les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 17h les samedis : 3 janvier 2024 au maire des 10èmes, 13èmes et 20èmes; 20 janvier 2024 au maire des 8èmes, 10èmes et 12èmes; 27 janvier 2024 à Paris Centre et au maire de la 17ème

Le dossier est accessible en mairie des 2èmes, 4èmes, 11èmes et 14èmes; 10 février 2024 au maire des 5èmes, 14èmes et 15èmes; 17 février 2024 au maire des 7èmes et 11èmes; 24 février 2024 au maire des 14èmes et 16èmes

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête : En qualité de président : M. Marcel Liseré ; En qualité de membres titulaires : M. Pierre Barber ; M. Michel Coster ; M. Jean-Paul Bini ; M. Albert Gillet

En cas d'empêchement de M. Marcel Liseré, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Lionel Guillevin ; M. Georges Schellen ; M. Jean-Christophe Clavier ; M. Jean-Christophe Clavier ; M. Jean-Christophe Clavier

Plusieurs personnes ont été désignées en tant que rapporteurs sur le dossier de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-pde.paris.fr

Une base de données permettant l'accès en direct aux données des mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux citoyens est mise à disposition.

Après l'ouverture et la lecture des observations du public, la commission d'enquête représentée par ses six membres assurera des présentations dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing arrondissement, address, dates, and times for public presentations. Columns include: Mairie Paris Centre, Mairie du 10ème arrondissement, Mairie du 2ème arrondissement, Mairie du 11ème arrondissement, Mairie du 14ème arrondissement.

Les observations pourront également être admises par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Liseré, Président de la Commission d'Enquête, en vertu de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, ou via le site internet de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante : participation@enquete-publique-pde.paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing dates, times, and themes for public meetings. Columns include: Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h, Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h, Mardi 19 février 2024 de 19h à 21h, Mercredi 17 février 2024 de 19h à 21h.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être consultées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Information, de la Stratégie et de l'Urbanisme Régional - 11, avenue de France - CS21388 - 75019 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-urbanisme-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête tiendra un rapport et rendra ses conclusions au sujet du projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions mentionnés au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, après le rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également présentés par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interprévisionnelle de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service unité publique et équilibre territorial - 3 rue Leblanc - 75011 PARIS CEDEX 13, à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.S.) - Espace consultation (1er étage) - 6 promenade Claude Lorraine CS 11348 - 75018 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être mis à la disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Pur ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Relations - Bureau de Service Juridique - 121 avenue de France - CS33248 - 75019 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été faits au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, lequel sera compétent pour l'approuver.

EP 23-074 / version finale

2<sup>ème</sup> publication LIBERATION 20 décembre 2023 ERRATUM sur date ouverture de 3 mairies

Libération Mercredi 20 Décembre 2023

Annonces légales

legales@liberation.fr 01 87 39 84 00
L'annonce est publiée en 10 exemplaires...

Répertoire

reportoir@liberation.fr / 01 87 39 82 95 / 01 87 39 82 95

MUSIQUE

Disquaire achète au meilleur Prix
DISQUES VINYLES
337 - 451 - 00
TOUTS STYLES
TOUTES QUANTITES

MATERIEL AUDIO
Paris - 14<sup>ème</sup> - 101
Ampli - Câbles - 20
aux VHS - CD - DVD

Reportoir très rapide
PAIEMENT CASH

Vous voulez passer
une annonce dans
Libération
Vos annonces sont à
réviser ?



www.liberation.fr
111 avenue de Choisy
75013 Paris

Titre par la SIEL
Libération
Société au capital de 12 241 500 €

Directeur de la publication
Evo Altun

Directeur délégué de la rédaction
Paul Oudin

Directeur adjoint de la rédaction
Sophiane Achac

Rédacteurs en chef adjoints
Léa Armagnac (Paris),
Anne-Laure Sicot

ABONNEMENTS
Site : www.liberation.fr
abonnement@liberation.fr

PUBLICITÉ
Libé plus
111 avenue de Choisy
75013 Paris

PETITES ANNONCES
à CANDY
111 rue de Grenelle
75013 Paris

IMPRESSION
MIS Press (Belgique),
POP (La Courneuve)

ACPM
111 avenue de Choisy
75013 Paris

Département de presse
France 200 % Papier décarboné de
100% de bois issu de forêts
certifiées PEFC

La responsabilité de
l'annonce revient aux
annonceurs. En cas de
modification de documents,
pour accéder en permanence
par mail: service@liberation.fr

SUDOKU 5189 MOYEN

3 4 8 1
5 6 9 3 4
4 9 2 8 5
2 7 3 9 4
6 1 3 8 7 2
7 3 1 6 9

SUDOKU 5189 DIFFICILE

2 1 3 9
8 4 1 5
3 8
1 6 9 7 3
6 7 2 5
5 9 8 4
6 3 9
7 5 4 8 3
4 3 1 7



Solutions des grilles précédentes

3 2 1 4 5 6 7 8 9
4 3 5 6 7 8 9 1 2
5 6 7 8 9 1 2 3 4
6 7 8 9 1 2 3 4 5
7 8 9 1 2 3 4 5 6
8 9 1 2 3 4 5 6 7
9 1 2 3 4 5 6 7 8

SOLUTION

ERRATUM
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Mairie de Paris - 12<sup>ème</sup> arrondissement
Date: Vendredi 12 Janvier 2024

Votre journal est habilité pour toutes
VOS ANNONCES LÉGALES
sur les départements
Libération
de 14 à 18h au 01 87 39 84 00

MERCREDI 20

La perturbation domine des pluies des Pyrénées aux frontières de l'Est. Les conditions météo s'améliorent sur une moitié nord-ouest avec le retour de belles éclaircies.

JEUDI 21

Les nuages dominent sur les 3/4 du pays avec quelques pluies éparses du Sud-Ouest au Nord-Est, alors que le soleil domine au Sud-Est.

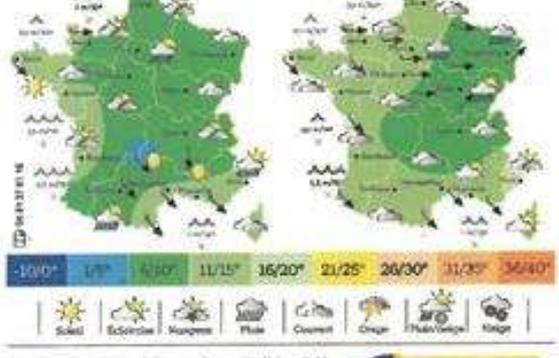


Table with columns: PAYS, MIN, MAX, FRANCE, MIN, MAX, MOIS, MIN, MAX. Rows include Lille, Chén, Brest, Nantes, Paris, Strasbourg, Dijon, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice, Alacón, Algier, Berlin, Bruxelles, Strasbourg, Londres, Madrid, New York.

Libération La boutique
Retrouvez les derniers numéros de Libération et nos collecteurs sur notre boutique
LE LIBRE DES ETOILES
BOUTIQUE LIBERATION.FR

3ème publication LIBERATION 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

Libération Lundi 8 Janvier 2024

19

Annonces légales

lapresselib@wanadoo.fr 01 87 39 84 00

Le présent est solennellement publié pour l'avis de la population des citoyens et de tous ceux qui ont le droit de s'exprimer librement... Avis de la Ville de Paris



RECTIFICATIF AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris du lundi 8 janvier 2024 à 20h30 au mardi 29 janvier 2024 à 12h00. Dans l'avis d'enquête publique prévu dans le présent document la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris...

94 VAL-DE-MARNE

Enquête publique

COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (94)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À UN PROJET DE DÉCLASSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN "ABOIN"

Enquête publique relative à un projet de déclasser... Avis de la Ville de Paris

Répertoire

repertoire-lib@wanadoo.fr / 01 87 39 84 95 / 01 87 39 84 89

MUSIQUE

Disquaire achète au meilleur Prix. DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD. TOUS STYLES. TOUS QUANTITÉS. Jazz - Pop - Rock. Musique Classique. Blues - Funk - Electronique. Musique Ancienne, Moderne, Populaire - Hip Hop. Gros Stocks et Collections. Contactez-nous 07 69 90 54 24. MATÉRIEL AUDIO. Réponse plus rapide. Paiement CASH.

Graphic with text: 'Mondialisons la Solidarité PAS LA MISÈRE'. Includes logos for 'XXIe siècle', 'SÉCOURS POPULAIRE FRANÇAIS', and 'AIDÉ-NOUS FINANCIÈREMENT HEURE!'.

Large graphic for '50 ans dans l'œil de Libé aux Archives nationales'. Features a silhouette of a man smoking a pipe and a chair. Text includes dates '07.11.23 > 18.02.24' and 'Entrée gratuite | 8h00 - 18h00'.

Logos for 'MUSEUM', 'FONDATION', and other partners.

4ème publication LIBERATION 10 janvier 2024 RAPPEL

Annonces légales

legales-3ha@wanadoo.fr 01 87 39 64 00

Libération est affiliée aux sociétés pour l'année 2023 avec la publication des déclarations de justification de l'achat de chaque page...

ACHAT L'EMERAUDE BIJOUX... ACHATOR... 23, Rue Louis le Grand 75004 Paris 2e

Desquatre robes au meilleur Prix... OMBRES VINYLES 50L - 45L - 60... TOUS STYLES TOUTES QUANTITES

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

L'enquête publique pour le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est par le Conseil de Paris en date des 1, 6, 7 et 9 juin 2023... Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique...

Table with 3 columns: Date, Lieu, and Informations. Dates range from 13 January 2024 to 24 January 2024.

Vous êtes invité par le Vice-président du Tribunal Administratif de Paris les maires de la commune (Président)... En qualité de président : M. Sébastien Laroche... En qualité de membres observateurs : M. Sébastien Laroche...

Table with 5 columns: Mairie Paris Centre, Mairie de 19ème arrondissement, Mairie de 10ème arrondissement, Mairie de 12ème arrondissement, Mairie de 17ème arrondissement. Lists dates and locations for public inquiries.

Les observations peuvent également être adressées par e-mail à l'attention de Sébastien Laroche, Président de la Commission d'Enquête... 10001 PARIS, rue de l'Église-Sainte-Anne

Table with 4 columns: Mairie 12 arrondissement, Mairie 13 arrondissement, Mairie 14 arrondissement, Mairie 15 arrondissement. Lists dates and locations for public inquiries.

À l'exception de l'arrondissement de Tahiti, toutes les communes ont le projet de PLU soumis à enquête publique... Direction de l'Urbanisme - Service de l'Information et de l'Évaluation des Urbanismes

Après la clôture de l'enquête publique, les enquêtes seront tenues au secrétariat de la commission d'enquête... La commission d'enquête est présidée par le maire de Paris, ou son représentant, et est composée de membres élus par le conseil municipal de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, après le rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront élaborés un rapport par le Maire de Paris, un 12 avis de la Préfecture de Paris - Direction Régionale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service études publiques en épiphane architecturale - 5 rue Lafontaine - 75011 PARIS

Pour aller, vous pouvez télécharger le projet de PLU sur le site de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service Opération des Ressources - Bureau des Services Juridiques - 121 avenue de France - 75014 Paris

Après l'enquête publique, le PLU de Paris sera communiqué au public pour tenir compte des avis qui ont été émis au cours de la procédure de consultation du public et de l'avis de la commission d'enquête...

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 75 19 décembre 2023

Le présent avis d'enquête public est publié par la Ville de Paris en vertu de l'article 123-4 du Code de l'environnement, en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

publilégal

1 rue Frédéric Dostel - 75009 Paris  
www.publilegal.fr  
Tel : 01.42.95.09.43



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS



Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes autorités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera exposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet : les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, où les registres sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
- 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>
- 3 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 10 février 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
- 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
- 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hissin : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Karolina Kozak : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maître de Prigo, retraité ;
- M. Jean-Paul Bâs : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et réseaux, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest De Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillamo : général, retraité ; M. Georges Schreiber : docteur et pharmacien, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liéane Chavein, chef de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Anciens, retraitée, est désignée en qualité d'observateur pour l'enquête publique renommée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, les observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Parthenon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 25 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 75, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 21 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 3 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mardi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 29 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bruniel Mardi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pascal Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75009 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-11 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Palais de l'Asnail (M <sup>e</sup> Sully-Morand) 21 boulevard Morand, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 21 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Soltz - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cinet Cinéma (M <sup>e</sup> Rigaud) 5 rue Curial 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier du 14 d'hiver : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> ISS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pont Carriat) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SésUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être cotés et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utility publique et Equilibre territorial - 5 rue Lodiéro - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude-Lévi-Strauss CS 51388 - 75009 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](https://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau de Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié par tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, lequel compulsera pour l'approuver.

EP-23-474 / contact@publilegal.fr

2<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 75 9 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

# VIII ANNONCES 75

# JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Grand Parisien  
Mardi 9 janvier 2024

Le Parisien est édité par le groupe L'Édition Le Parisien, 11 rue de Valenciennes, 75013 Paris. Les informations relatives à la publication de l'annonce sont disponibles sur le site www.ferrari-publicite.com. Les informations relatives à la publication de l'annonce sont disponibles sur le site www.ferrari-publicite.com. Les informations relatives à la publication de l'annonce sont disponibles sur le site www.ferrari-publicite.com.

**ferrari publicite**  
ANNONCES LÉGALES

**Ferrari & Cie - Agence de publicité légale, judiciaire, institutionnelle et formalités des sociétés**  
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

**Avis divers**

**LA LIGUE**  
COMITE LE CANCER

**Divers société**

**ELPHINO**  
SARL AU CAPITAL DE 75 000 €  
SIÈGE SOCIAL : 137 RUE AUGUSTE  
BLANQUE  
75013 PARIS  
RCS PARIS 799 646 773

**Le Parisien**

Publiez votre  
**ANNONCE LÉGALE**  
avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur  
[leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

**SCEAUX - HÔTEL DES VENTES**  
27 avenue Georges Clemenceau 92330 SCEAUX  
**MARDI 30 JANVIER 2024 à 14H30**  
Par autorité de Justice, après saisie  
**LICENCE IV - PARIS**

**VILLE DE PARIS**  
LICENCE  
IV  
DEBIT DE BOISSONS

portait le N° 8994, délivrée le 5 janvier 2005, appartenant à Monsieur Brabim Grigory, gérant de la SARL NINJA RAISER, dont le siège est 39 rue de Lappe, 75011 PARIS. Sous l'enseigne « SMILEE » - Bar, brasserie, restauration - RCS N° 753 265 537 - PARIS

**MISE A PRIX : 10.000 €**  
Dépôt de garantie avant la vente : 5 000 €  
Règlement par chèque de banque  
CAHIER DES CHARGES Consultable à l'Étude  
Ou sur le Site : [www.lalibelle.com](http://www.lalibelle.com)

Frais légaux en sus des enchères : 11,90% HT (14,28 % TTC)  
Règlement par chèque de banque  
Par le ministère de Maître Michel SIBONI  
Commissaire-Priseur judiciaire - Commissaire de Justice  
27 avenue Georges Clemenceau - 92330 SCEAUX  
Tél : 01 46 60 84 25 - Mail : [encheres@siboni.com](mailto:encheres@siboni.com)

Place de publication de vos annonces légales et judiciaires  
agence@ferrari.fr - Tél. 01 42 96 05 50

**LE COMITÉ DE PARIS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

annonce une Assemblée Générale extraordinaire le mardi 30 janvier à 18h dans les locaux au 69 rue Auguste Blanqui, 75013 Paris

Inscription préalable obligatoire : 0250 846600000017 ou envoyer votre poutre à : [projet@leliguecancer.com](mailto:projet@leliguecancer.com)

Les documents sont disponibles sur [www.leliguecancer.com](http://www.leliguecancer.com)

**Enquête Publique**

**VILLE DE PARIS**  
RECTIFICATIF  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris  
du mardi 9 janvier 2024 à 8h30 au jeudi 29 janvier 2024 à 17h00

Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris, [Le Parisien](http://le.parisien.fr) de la réunion publique sur le thème « Le logement à Paris » du Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h [gsl.mairie75.fr](http://gsl.mairie75.fr)

La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra :  
**Salles de conférence Chaligry (M<sup>e</sup> Reully Déodat)**  
15 rue de Chaligry 75012 Paris  
Au lieu de 76 avenue du Général Bliot - 75012 Paris (M<sup>e</sup> Michel Bizot)

**ferrari publicite**

VENTES JUDICIAIRES  
IMMOBILIÈRES  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Ferrari & Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris**  
Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. 01 42 96 05 50

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 75 11 janvier 2024 RAPPEL

ANNONCES 75 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Jeudi 11 janvier 2024

La présente offre publicitaire est destinée à la publication de notices de vente de biens immobiliers... 1 rue Frédéric Beust - 75006 Paris www.publiegal.fr

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les communes d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 77 19 décembre 2023

**VIII ANNONCES 77 JUDICIAIRES ET LÉGALES** Le Grand Parisien  
Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien est édité quotidiennement par la Société de Publications en France (S.P.F.) en vertu de l'autorisation ministérielle n° 105.717 du 15.12.1954. La publication des annonces judiciaires et légales est effectuée par la Société de Publications en France (S.P.F.) en vertu de l'autorisation ministérielle n° 105.717 du 15.12.1954. La Société de Publications en France (S.P.F.) est agréée par le Ministère de l'Intérieur (Département de Paris) en vertu de l'autorisation ministérielle n° 105.717 du 15.12.1954. Le Parisien est édité quotidiennement par la Société de Publications en France (S.P.F.) en vertu de l'autorisation ministérielle n° 105.717 du 15.12.1954.

publilegal 1 rue Frédéric Bastiat - 75009 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01 42 98 09 43



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, les avis en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier relatif à l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public - qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
- 3 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
- 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
- 10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup>
- 25 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
- 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>

Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

- En qualité de membres titulaires :
- Mme Charlotte Caillaud : consultante en droit des affaires et fiscalité ;
  - M. Jérémy HALJAN : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
  - M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologue de formation, retraité ;
  - Mme Katarzyna Kiroń : enseignante en droit public ;
  - M. Pierre Barbar : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
  - M. Michel Cossier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Paris, retraité ;
  - M. Jean-Paul Béli : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
  - M. Alain Gillès : ingénieur informatique et géocom, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Marwan Guilamo : géométr, retraité ; M. Georges Scheider : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-pfu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-pfu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera disponible dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux heures précitées. Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement et de secteur suivantes :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 9h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place de Fontenay Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116, rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Labrousse Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, rue Drouot Samedi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue de Valenciennes Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mardi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pichegru Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffe Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les inscrire aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-pfu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-pfu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Foyer de l'Aréopole (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bozon) 78 avenue du Général Rivet - 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Rigout) 3 rue Caffa 75019 Paris Thème : Quartier du 15 d'hier : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 1815 Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pont Cardine) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, lieux vivants, paysage
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête pourront être demandées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire – 345/SUR – 121 avenue de France – CS51388 – 75009 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-Revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-Revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France – Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service Unité Publique et Équilibre Territoriaux – 5 rue Labrousse – 75015 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Bureau Accueil et Service à l'Usager (S.A.S.U.) – Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 – 75009 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](https://paris.fr)), pour y être tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France – CS51388 – 75009 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publilegal.fr



3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 77 11 janvier 2024 RAPPEL

ANNONCES 77 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Jeudi 11 janvier 2024

Publication en 3<sup>ème</sup> édition le 11 janvier 2024 pour la publication de l'avis public de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris...

publégat 1 rue Frédéric Beaulieu - 75008 Paris www.publégat.fr Tél : 01.42.96.09.43

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme...

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis : 13 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arr.

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête : En qualité de président : M. Marcel Lhéry ; En qualité de membres titulaires : M<sup>me</sup> Charlotte Cellier ; M<sup>me</sup> Stéphanie Du Crest De Willemeuse ; M<sup>me</sup> Katarzyna Królik ; M. Pierre Barber ; M. Michel Cestier ; M. Jean-Paul Badi ; M. Alain Gillès

En cas d'empêchement de M. Marcel Lhéry, le président de la commission sera assuré par M. Stéphanie Du Crest De Willemeuse, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillamo ; M. Georges Scheiber ; M. Joël Chiffard

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site Internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-glo-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informar et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing arrondissement, address, and dates for public consultations. Includes entries for Mairie Paris Centre, Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Lhéry, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spöcker, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : parisiens@enquete-publique-glo-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing dates, times, and themes for public meetings. Themes include: Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité; Le logement à Paris; Quartier du 1<sup>er</sup> étage : des commerces, des services publics, des équipements à proximité; Patrimoine, formes urbaines, paysage

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumise à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SeSUR - 121 avenue de France - C951366 - 75003 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DG-revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Utilité Publique et Équipes Territoriales - 5 rue Leblanc - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude-Lévy-Strauss CS 51388 - 75003 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - C951366 - 75003 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

4<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 77 12 janvier 2024 NOUVEAU RAPPEL

133 Publications légales au total (100 pour la publication de documents administratifs et 33 pour la publication de documents judiciaires et légaux) sur le site www.publilegal.fr

publilegal 1 rue Frédéric Basset - 75008 Paris www.publilegal.fr Tél : 01 42 86 09 43



RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par le Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme adopté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes autorités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>  
20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>  
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>

3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>  
10 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>

17 février 2024 en mairie des 2<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>  
24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kroska : enseignante en droit public ;

- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Prigny, retraité ;
- M. Jean-Paul Bâ : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informaticien et télécom, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillemo : général, retraité ; M. Georges Scheiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité.

Mme Liliane Chaneton, chef de bureau du bureau de la politique des Saurs de métiers au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing arrondissements (Mairie Paris Centre, Mairie du 5ème, Mairie du 6ème, Mairie du 7ème, Mairie du 8ème) and their respective public consultation hours and dates.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spézier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : paricper@enquete-publique-plu-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing public meeting dates and locations: Mardi 23 janvier 2024 (Arsenal), Mercredi 31 janvier 2024 (Chaligny), Mardi 13 février 2024 (Cantier), Mercredi 21 février 2024 (Clichy-Batignolles).

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Information, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SefSUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75630 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service ombudsman public et Équipes territoriales - 5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15 - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (Terriage) - 6 promenade Claude-Lévy-Strauss CS 51388 - 75630 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75630 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publilegal.fr

1ère publication LE PARISIEN 78 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 78 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien et Le Parisien hebdomadaire sont publiés par le Groupe Parisien de Presse, 1 rue Frédéric Bastiat - 75005 Paris - www.parisien.fr



1 rue Frédéric Bastiat - 75005 Paris www.publilogal.fr Tél : 01 42 96 09 43



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réguler les opérations et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes autorités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, les mémoires en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public -qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 8ème, 13ème et 20ème  
20 janvier 2024 en mairie des 6ème, 12ème et 19ème  
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17ème

3 février 2024 en mairie des 8ème, 14ème et 19ème  
10 février 2024 en mairie des 5ème et 15ème

17 février 2024 en mairie des 7ème et 11ème  
24 février 2024 en mairie des 12ème et 16ème

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linaut, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Collin : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jérémy Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeveuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kwiecik : enseignante en droit public ;

- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprises de construction, ancien maire de Prigny, retraité ;
- M. Jean-Paul Béd : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et réseaux, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linaut, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeveuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guilloux : général, retraité ; M. Georges Schaeber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Juel Chaffard : professeur agrégé hon. classe, retraité ; Mme Liliane Chancou, cheffe de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing various arrondissements (Mairie Paris Centre, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème) and their respective dates and times for public consultations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linaut, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spuller, 75003 Paris, en vue de les annexer aux registres d'enquête au par mail à l'adresse suivante : participer@enquete-publique-plu-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing public meetings: Mercredi 23 janvier 2024 de 18h à 21h (Adaptation de la ville au changement climatique), Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h (Logement à Paris), Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h (Quartier du 14e), Mercredi 21 février 2024 de 18h à 21h (Patrimoine, lieux urbains, paysage).

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - S&UR - 121 avenue de France - CS51388 - 75003 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : D@veloppement-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service usages publique et équipes territoriales - 5 rue Lobert - 75111 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accusé et Service à l'Usage (S.A.S.U.) - Espace innovation (1er étage) - 6 promenade Claude-Lévi-Strauss CS 51388 - 75003 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être lues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75003 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publilogal.fr

### 2<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 78 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

**X CARNET ÎLE-DE-FRANCE** **Le Grand Parisien**  
Lundi 8 janvier 2024

#### AVIS de Décès

##### MEMOURS (77)

**BAZICHES-LES-BRAY (77)**  
Sylvie DHONDT, sa fille,  
Richard DHONDT, son fils,  
Marta-Sophie, Damien,  
Florin, Aless, Sarah, Sinele,  
ses petits-enfants,  
Flora-Alexis, Clément,  
Madeline, Suzanne, Albert,  
Augustine,  
ses arrière-petits-enfants.  
Les familles DHONDT, BAUDRON, LE GUELLEC,  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

##### Gisèle DHONDT née LE GUELLEC

surnavée le vendredi 05 janvier 2024, à l'âge de 93 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 08 janvier 2024, à 14h30, en l'église de Bazoches-le-Ray, suivie de l'inhumation.  
Une pensée est demandée pour son époux, Maurice.  
Un registre à signatures receive vos condoléances.  
Cet avis tient lieu de faire-part.

FORMES FUNÉRAIRES  
78000 STANISLE  
01 48 41 01 01

La reproduction de nos petites annonces est interdite

##### FEROUILLERIE (77)

M. Jean-Marie EMY,  
Mme Evelyne EMY,  
leurs enfants,  
ont la tristesse de vous annoncer le décès de

##### Mme Geneviève EMY née HEBERT

surnavée le vendredi 29 décembre 2023, à Carrières-sous-Poissy, à l'âge de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 11 janvier 2024, à 14 h30, en l'église de Ferrières-la-Verrée, suivie de l'inhumation au cimetière communal.

##### PROVINS (77)

Evelyne et Jean NICOLAS,  
Berty et Daniel BIL, Nicole,  
Martine et Gilles CHEMOZEL,  
ont enfants,  
Blanche, Solennine,  
Jules et Laurent,  
ses petits et arrière-petits-enfants,  
Ses cousins et cousines,  
sont que toute la famille,  
ont la douleur de vous faire part du décès de

##### Mme Florence MARQUET née MICHELIN

surnavée à Provins, le mardi 02 janvier 2024, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie civile aura lieu le mercredi 10 janvier 2024, à 15h00, au cimetière de Provins ville haute, 60 Fon St Nicolas.

FORMES FUNÉRAIRES  
77800 PROVINS  
01 44 98 98 42

##### LUSSETAINES (77)

Une pensée pour M. Maurice MELYCIE,  
son épouse,  
Une pensée pour Christian et Josette MELYCIE,  
ses enfants,  
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille et ses amis  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

##### Mme Jacqueline MELIQUÉ née ROBBE

surnavée à Bray-sur-Seine, le 30 décembre 2023, à l'âge de 99 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Lussetaines, le lundi 8 janvier 2024, à 14h30, suivie de l'inhumation sous le cimetière de famille.

Un registre à signatures tienne lieu de condoléances.

FORMES FUNÉRAIRES BENOIT  
65 000 AUBREY  
01 44 22 00 00  
01 44 22 01 00  
01 44 01 07 00

##### Remerciements

HELUN (77)  
FONTAINE (77)  
Mme Marcelle MORFAU, sa mère,  
Ses neveux et ses oncles,

ont été touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

##### Mme Martine MOREAU

remerciant toutes les personnes pour leur présence, leurs messages de sympathie et leurs paroles réconfortantes.

FORMES FUNÉRAIRES DE HELUN  
77000 HELUN  
www.formesfuneraires.com

##### VELLENAUXE-LA-PETITE (77)

Mme Pierrette POULAIN,  
ses enfants,  
ses petits-enfants et son arrière-petite-fille  
profondément touchés par les marques d'affection et d'intérêt que vous leur avez témoignées lors du décès de

##### M. Marcel POULAIN

remerciant de fond du cœur toutes les personnes qui le sont associées à leur dernière peine, par leur présence, leur message de condoléances, leurs fleurs, ainsi que les membres de la FNAEA venus rendre un dernier hommage.

Toute la famille leur exprime sa vive reconnaissance.

FORMES FUNÉRAIRES RABIER  
77000 BRAY-SUR-SEINE  
01 48 47 02 00

##### RUTIGNY (77)

Mme Monique ROUSSIN, son épouse,  
Francine et Pascal LE TALLEC,  
Thierry et Emmanuelle ROUSSIN,  
ses enfants,  
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

##### M. Robert ROUSSIN

remerciant toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et ont aimé de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

FORMES FUNÉRAIRES RINGS  
77000 BRAY-SUR-SEINE  
01 44 00 01 00  
01 44 00 01 00  
01 44 01 01 00

##### LA CROIX-EN-BRIE (77)

Jean-Pierre KRÖL,  
Suzanne et Yvonne KRÖL,  
Suzanne et sa belle-fille,  
Nicolas et Philippe KRÖL,  
sa fille et son gendre,  
Ainsi que toute la famille

##### Mme Pierrette KRÖL

ont été touchés des marques de sympathie, d'affection et de réconfort que vous leur ont été témoignées lors du décès de

La cérémonie des obsèques  
77000 MANDRY  
01 44 22 25 48

Le Parisien

Des formulaires dédiés pour une saisie simple

Choix d'une parution papier ou web

Affichage en temps réel de votre annonce

Paiement 100% sécurisé

Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien

Rendez-vous sur odella.fr/p/leparisien

#### ANNONCES 78 JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Parisien est édité et diffusé par le Groupe Le Parisien SA (Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros) dont le siège social est situé au 10 rue de la Croix-Nivert, 75011 Paris. Le Parisien SA est membre de la Fédération des Presse de France (FPF) dont le siège social est situé au 10 rue de la Croix-Nivert, 75011 Paris. Le Parisien SA est membre de l'Association des Éditeurs de Presse de France (AEPF) dont le siège social est situé au 10 rue de la Croix-Nivert, 75011 Paris. Le Parisien SA est membre de l'Association des Presse de France (APF) dont le siège social est situé au 10 rue de la Croix-Nivert, 75011 Paris. Le Parisien SA est membre de l'Association des Presse de France (APF) dont le siège social est situé au 10 rue de la Croix-Nivert, 75011 Paris. Le Parisien SA est membre de l'Association des Presse de France (APF) dont le siège social est situé au 10 rue de la Croix-Nivert, 75011 Paris.

**Enquête Publique**

**VILLE DE PARIS**

**RECTIFICATIF**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris  
du lundi 8 janvier 2024 à 16h30 au jeudi 23 janvier 2024 à 17h00

Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris  
**La date de la réunion publique sur le thème « Le logement à Paris » du Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h est modifiée :**

La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra :  
Salle de conférence Chaligry (M<sup>e</sup> Reully Diderot)  
15 rue de Chaligry 75012 Paris.  
Au lieu du 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris (M<sup>e</sup> Michel Bizot)

**ferrari publicite**

**Ferrari&Cie** Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés.  
1, Rue Saint-Arnaud - 75003 Paris

Pour la publication de vos annonces judiciaires et légales (avis de décès, remerciements et hommages), contactez-nous au 01 84 21 09 27.

www.ferrari.fr

**Le Parisien**

**Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien**

**Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr**

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

**Plus de renseignements :**  
**01 84 21 09 27**

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 78 11 janvier 2024 RAPPE

Le Journal Officiel de la République Française, n° 273 du 15 novembre 2023, page 18000, a publié l'arrêté municipal n° 1233 du 15 novembre 2023, par lequel le Conseil de Paris a adopté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris.



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43



RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS



Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par le Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme adopté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes instances consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (des bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis : 13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>; 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>; 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>; 3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>; 10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>; 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>; 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>.

Soit désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête : En qualité de président : M. Marcel Linet - ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ; En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscale ;
- M. Jacky Mazzan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest, De Villeneuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kircok : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pongy, retraité ;
- M. Jean-Paul Bès : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guitanno : général, retraité ; M. Georges Schaeber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Jérémy Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ; Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires prévus.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement et de secteur suivantes :

Table with 5 columns listing arrondissements (Mairie Paris Centre, Mairie du 9ème, Mairie du 4ème, Mairie du 7ème, Mairie du 8ème) and their respective opening hours for the public consultation period.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spéren, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : parisi@paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing the dates and topics of public meetings: Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h (Pavillon de l'Arsenal), Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h (Salle de conférence Chaligny), Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h (Cité Quatre M<sup>rs</sup> Rigault), Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h (BIS Paris 17).

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaires - 3450UR - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU@revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service urbanisme public et à l'Agence territoriale - 5 rue Liotard - 75011 PARIS CEDEX 18 - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (S.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75009 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publilegal.fr

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 91 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 91 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le futur et d'annonces publiées sur le site www.publégale.fr... 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.publégale.fr Tél : 01.42.96.09.43

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**  
 Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme, Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes instances consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public -qui pourra en prendre connaissance et constater ses observations sur les registres déposés à cet effet- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, dates de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 18 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et au mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linat ; ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jocky Hazan : ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologue de formation, retraité ;
- Mme Katerina Kinos : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carreau : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Puteaux, retraité ;
- M. Jean-Paul Bati : ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et NIScom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linat, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Marceau Guillaume : général, retraité ; M. Georges Schröder : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité.

Mme Liliane Chevin, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Affaires étrangères, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site Internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plt-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plt-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurés des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 23 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 7 février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de l'Étoile Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 7 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Alsace Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pascal Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 15 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linat, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75008 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête de par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plt-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plt-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Assas (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Sigot - 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Rigout) 3 rue Curial 75019 Paris Thème : Quartier du X <sup>e</sup> d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 103 Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Paul Cailler) 10 rue Bernard Delfet 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête pourront être demandées auprès de la Ville de Paris - Directeur de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - S@UR - 121 avenue de France - CS51308 - 75059 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement et de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilisé public et équipes territoriales - 5 rue Ledano - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 8 commandeur Claude Lévi-Strauss CS 51308 - 75059 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51308 - 75059 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, suite à laquelle sera approuvé.

EP 23-474 / contact@publégale.fr

2<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 78 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

AVIS DE DÉCÈS

NEMOURS (77)
BARDICHES-LES-HAY (77)
Mme Geneviève EMY née HEBERT

FROQUES-ATTILY (77)
M. Jean-Marc EMY,
Mme Evelyne EMY,
leurs enfants et petits-enfants.

SUITS-THIBES (77)
Une pensée pour M. Maurice MELIQUE,
son épouse,
Ses petits-enfants et son arrière-petite-fille.

VILLENAUVE-LA-PETITE (77)
Mme Pierrette POULAIN,
ses enfants,
ses petits-enfants et son arrière-petite-fille.

RUTIGNY (77)
Mme Monique ROUSSEL, son épouse
Francis et Pascal LE TALLEC,
Thierry et Catherine ROUSSIN,
ses enfants.

LA CROIX-EN-BRE (77)
Jean-Pierre KROL,
son épouse,
Sylvain et Valérie KROL,
Sonia fils et sa belle-fille,
Marilène et Philippe HUGOT
sa fille et son gendre.

Gisèle DHONDT née LE GUELLEC
survenue le vendredi 05 janvier 2024, à l'âge de 95 ans.

Mme Jacqueline MELIQUE née ROBBE
survenue à Bray-sur-Seine, le 30 décembre 2023, à l'âge de ses 99 ans.

Mme Florence MARQUET née MICHELIN
survenue à Provins, le mardi 02 janvier 2024, à l'âge de 95 ans.

M. Marcel POULAIN
remerciant du fond de cœur toutes les personnes qui se sont associées à leur immense peine, par leur présence, leurs messages de condoléances, leurs fleurs, ainsi que les membres de la FNACA venus rendre un dernier hommage.

M. Robert ROUSSIN
remerciant toutes les personnes, qui se sont associées à leur peine et les ont priés de prier et d'exprimer de leur vive reconnaissance.

Mme Pierrette KROL
vous remerciant très sincèrement de vous être associés à leur peine par votre présence, vos envois de fleurs et vos prières.

Un registre à signatures restera mis en consultation.
Cet avis tient lieu de faire-part.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 02 janvier 2024, à 10h30, au cimetière de Provins Ville Neuve, 90 l'An-le-Richard.

très touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur défunt.

très touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur défunt.

très touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur défunt.

très touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur défunt.

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Le Parisien
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien
Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien

ANNONCES 91

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Enquête Publique
VILLE DE PARIS
RECTIFICATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris
du 04/01/2024 à 18h30 au jeudi 23 février 2024 à 17h00

Le Parisien
Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien
Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr
Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution.
Plus de renseignements : 01 84 21 09 27

Divers société
NUANCE
SAS au capital de 1000 € Siège social : 5 Place de France 93350 PIERREY PIERREY

Optimisez votre communication
Publiez vos annonces, d'enquêtes publiques dans
01 87 39 82 96
legales@leparisien.fr

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 91 11 janvier 2024 RAPPEL

**Le Grand Parisien**  
Jeudi 11 janvier 2024

**JUDICIAIRES ET LÉGALES**

**ANNONCES 91**

**XI**

1 rue Frédéric Bastiat - 75006 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43

publilegal



**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**



Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle a inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, merdis, vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :  
13 janvier 2024 en mairie des 2<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>  
20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>  
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>  
3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>  
10 février 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>  
17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>  
24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linot, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :  
- Mme Charlotte Cellier : consultante droit des affaires et fiscalité ;  
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres et Topographes, retraité ;  
- M. Stéphane Du Crest de Villeneuve : ingénieur hydrologue de formation, retraité ;  
- Mme Katerinya Kirok : enseignante en droit public ;  
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;  
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Frigny, retraité ;  
- M. Jean-Paul Bès : ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;  
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linot, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillermo : général, retraité ; M. Georges Schöber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des Saux de mémoire au Ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-pto-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-pto-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 16 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 76, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116, rue de Grenelle Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bréchet Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Péclet Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Muret Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Saussaies Jeudi 15 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 25 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 janvier 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linot, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-pto-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-pto-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 15h à 21h</b> Préfecture de l'Arrestal (M <sup>me</sup> Sully-Morand) 21 boulevard Morand, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 15h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>me</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizon - 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Café Oubli (M <sup>me</sup> Ripault) 5 rue Curial 75019 Paris Thème : Quartier du 1/4 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 16/5 Paris 17 City-Bastogne 17 Pont Carnot 16 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, services urbains, paysage
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Régionalitaire - 3eS/3R - 121 avenue de France - CS51368 - 75020 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être closés et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (Région Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service usages publique et équipes territoriales - 5 rue Leblanc - 75015 PARIS CEDEX 15 - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.U.) - Espace consultation (1er étage) - 6 promenade Claude Lévêque CS 51368 - 75020 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Directeur de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51368 - 75020 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorisé compétent pour l'approuver.  
EP 23-24 / contact@publilegal.fr

4<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 91 12 janvier 2024 NOUVEAU RAPPEL

IV ANNONCES 91 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Vendredi 12 Janvier 2024

Le présent avis est publié par la Ville de Paris... 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.publilegal.fr Tel : 01.42.96.09.43

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme adopté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les samedis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (des bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 8h à 12h les samedis : 13 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> ; 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> ; 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup> ; 3 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> ; 10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> ; 17 février 2024 en mairie des 2<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> ; 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>.

Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête : En qualité de président : M. Marcel Linet ; En qualité de membres élus : M. Pierre Barber, M. Michel Cédard, M. Jean-Paul S&S, M. Alain Gilles.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillermo, M. Georges Schaber, M. Joël Chaffard.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête pourra en outre être consulté sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités. Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing the dates and times for public consultations in various Paris arrondissements (e.g., 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>).

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : par@publilegal.fr

Table with 4 columns listing specific consultation events: Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h (Paris Centre), Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h (Chaligny), Mardi 13 février 2024 de 18h à 21h (Cité de la Musique), Mercredi 21 février 2024 de 18h à 21h (Paris 17).

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - S&SUR - 121 avenue de France - CS51385 - 75003 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-reviseur-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service usages publique et équilibres territoriaux - 5 rue Labadie - 75017 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévêque - CS 51385 - 75003 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51385 - 75003 Paris Cedex 13. Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, lequel complétera pour l'approuver.

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 92 19 décembre 2023

**VIII ANNONCES 92 JUDICIAIRES ET LÉGALES** Le Grand Parisien  
Mardi 10 décembre 2023

Le Parisien est édité sous le nom de Société par actions simplifiée à responsabilité limitée en France. Le siège social est situé à Paris, 1 rue Frédéric Beustel - 75008 Paris. Le Parisien est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro SIREN 542 388 35. Le Parisien est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro SIREN 542 388 35. Le Parisien est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro SIREN 542 388 35. Le Parisien est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro SIREN 542 388 35.

publégat 1 rue Frédéric Beustel - 75008 Paris  
www.publégat.fr  
Tél : 01.42.96.09.43



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réguler les constructions et les aménagements réalisés sur ses territoires.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public pour en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- |                                                                                         |                                                                                        |                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 13 janvier 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> | 3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 16 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> | 17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>  |
| 20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> | 10 février 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>                    | 24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> |
| 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>                        |                                                                                        |                                                                      |

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Jacy Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Michel Combar : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Paris, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- M. Jean-Paul Bès : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- Mme Katarzyna Krok : enseignante en droit public ;
- M. Alan Gibes : ingénieur informatique et logiciel, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membre suppléants : M. Manuel Guillaume : général, retraité ; M. Georges Schaefer : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ; Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires prévus.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spörer Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Mardi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Faubourg Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 75, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 118 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5, rue Orsel Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffroy Samedi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 28 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Peckel Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 10-20, rue des Batignolles Jeudi 15 janvier 2024 de 14h06 à 19h15 Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffroy Samedi 12 janvier 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 8 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spörer, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Arveuil (M <sup>e</sup> Suzy-Marjorie) 21 boulevard Mailland, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chateaugy (M <sup>e</sup> Michel Biazé) 78 avenue du Général Buis - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Fouquet) 5 rue Curtat 75018 Paris <b>Thème :</b> Quartier du 14 d'Ivry : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mardi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> IBS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Paul Cardinet) 10 rue Bernard Duflet 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SaE-SUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-envie@plu-2024@paris.fr](mailto:DU-envie@plu-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être dosés et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, l'avis du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmis par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service unité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Loizac - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévêque - 75013 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été remis au dossier, des observations de public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, instance compétente pour approuver.

EP 23-474 / contact@publégat.fr

2ème publication LE PARISIEN 92 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

Le Grand Parisien  
Lundi 8 janvier 2024

# JUDICIAIRES ET LÉGALES

# ANNONCES 92

# XI

7 Avenue de l'Opéra - 75001 Paris - 01 42 52 32 37 - www.leparisien.fr

## LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez nos annonces sur <http://www.marchespublics.fr>

**Marchés + de 90 000 Euros**



## Section 1 - Identification de l'acheteur

**VILLE DE PUTEAUX**  
Code Postal : 93300

Section 2 - Procédure

Section 3 - Procédure

Section 4 - Identification de marché

Section 5 - Informations

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

APPROBATION MODIFICATION REPLIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-CLLOUD

PAR DELIBERATION N° 21 - 206 / 2023

## Enquête publique

PARIS OUEST LA DÉFENSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

PARIS OUEST LA DÉFENSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 19H30 AU LUNDI 29 JANVIER 2024 À 17H00

## Enquête publique

PARIS OUEST LA DÉFENSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

PARIS OUEST LA DÉFENSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 19H30 AU LUNDI 29 JANVIER 2024 À 17H00

## Enquête publique

PARIS OUEST LA DÉFENSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

PARIS OUEST LA DÉFENSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09 FÉVRIER 2024 INCLUS

COMMUNE DE LEVALLOIS

## Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 92 11 janvier 2024 RAPPEL

Le Grand Parisien  
Jeudi 11 janvier 2024

JUDICIAIRES ET LÉGALES | ANNONCES 92 | XI

**publégale**  
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publégale.fr  
Tél : 01 42 96 09 63

### RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

#### DU LUNDI 6 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
- 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
- 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>
- 3 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
- 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
- 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

**Bent désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :**

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hozan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kozmik : enseignante en droit public ;
- M. Pierrick Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Corlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Prigny, retraité ;
- M. Jean-Paul Buis : ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et SIG, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillaume : géomètre, retraité ; M. Georges Schaefer : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors-classes, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Aménagements et territoires, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

**Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :**

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Flandrin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 18 février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 156 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drozot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 18 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Samedi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pécheli Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 16 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Haël Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-28, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffe Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Amédée Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75008 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Reauly Didot) 15 rue de Chaligny, 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Rivoli) 6 rue Canal 75019 Paris Thème : Quartier du 14 <sup>ème</sup> : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> IBIS Paris 17 Clotilde Batignolles (M <sup>e</sup> Poir Carrière) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête pourront être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la stratégie et de l'Urbanisme Régional - SésUris - 121 avenue de France - CS51388 - 75039 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions collectées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Présidente de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Urbanisme public et équilibres territoriaux - 5 rue Leclercq - 75015 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Services à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévêque CS 51388 - 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75039 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publégale.fr

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 93 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 93 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien et l'hebdomadaire Le Parisien 93 ont été publiés en vertu de la loi n° 2010-1248 du 22 octobre 2010 relative à l'accès à l'information...

publégale T rue Frédéric Bastiat - 75007 Paris www.publégale.fr Tél : 01 42 96 09 43



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier objet de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

Table with 3 columns: Date and location for public access (e.g., 13 janvier 2024 en mairie des 5ème, 19ème et 20ème), Date and location for public access (e.g., 3 février 2024 en mairie des 5ème, 19ème et 19ème), Date and location for public access (e.g., 17 février 2024 en mairie des 14ème et 11ème).

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Collas : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jocky Hazan : ingénieur de l'École nationale des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kisioń : enseignante en école publique ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Prings, retraité ;
- M. Jean-Paul Bés : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, le président de la commission sera assuré par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillemin : général, retraité ; M. Georges Scheiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joffi Chaffray : professeur agrégé honn. des sciences, retraité ; Mme Liliane Charvot, cheffe du bureau de la politique des lieux du mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing the locations and dates of public consultations across various Paris arrondissements, such as Mairie Paris Centre, Mairie du 5ème arrondissement, etc.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquêtes ou par mail à l'adresse suivante : particip@enquete-publique-plu-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing the dates, times, and locations of public meetings, such as Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h, Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h, etc.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête pourront être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SélisUR - 521 avenue de France - CS51368 - 75039 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être élus et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rend ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service unité publique et équipes territoriales - 5 rue Leclerc - 75011 PARIS CEDEX 13 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (S.A.S.U.) - Espace consultation (Par Kléber) - 6 promenade Claude Lévêque CS 51368 - 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris paris.fr, pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51368 - 75039 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorisé compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publégale.fr

2<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 93 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

X CARNET ÎLE-DE-FRANCE

Le Grand Parisien
Lundi 8 janvier 2024

Avis de Décès

NEMOURS (77)
BAZOUCHES-LES-BRAY (77)

Sylvie DHONDT, sa fille,
Richard DHONDT, son fils,
Marthe Sophie, Olivier,
Florence, Aline, Sarah, Simon,
ses petits-enfants,
Fleur-Aimée, Catherine,
Madeline, Suzanne, Allan,
Augustine,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles DHONDT, BALORON, LE
GUELLEC,

ont la tristesse de vous faire part de
décès de

Gisèle DHONDT
née LE GUELLEC

survenue le vendredi 05 janvier 2024,
à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera
célébrée le lundi 08 janvier 2024, à
16h30, au Collège de Bazouches-les-
Bray, salle de Fellowship.

Une parole est demandée pour vos
échos, Monsieur.

Un registre à signatures recevra vos
condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

POUR LES FAMILLES AMBIE
0969 8000 5000 - 0969
01 60 67 01 01

La reproduction
de nos petites annonces
est interdite.

FÉROLLES-ATILLY (77)

M. Jean-Marc EMY,
Mme Evelynne EMY
leurs enfants,
et leurs petits-enfants,

ont la tristesse de vous annoncer le
décès de

Mme Geneviève EMY
née HEBERT

survenue le vendredi 29 décembre
2023, à Carrières-sous-Poissy, à
l'âge de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le
lundi 8 janvier 2024, à 14 H00, en
l'église de Férolles-Atilly, salle de
Fellowship au cimetière communal.

PROVINS (77)

Evelyne et Jean NICOLAS,
Berty et Daniel BELONSKI,
Maurine et Gilles CHEVIGNON,
ses enfants,
Bianca, Séverine,
Gilles et Laurent,
ses petits et arrière-petits-enfants,
Ses cousins et cousines,
Ainsi que toute la famille.

ont la douleur de vous faire part du
décès de

Mme Florence MARQUET
née MICHELIN

survenue à Provins, le mardi 02
janvier 2024, à l'âge de 92 ans.

La cérémonie civile aura lieu le
mardi 02 janvier 2024, à 16h30,
au cimetière de Provins ville haute,
où l'on se réunira.

POUR LES FAMILLES AMBIE
0969 8000 5000 - 0969
01 60 67 01 01

SUSSEY-EN-FRANCE (77)

Une pensée pour M. Maurice
MELIQUE,
son épouse,
Une pensée pour Christian et
Josette MELIQUE,
ses enfants,

Ses petits-enfants, arrière-
petits-enfants,
Ainsi que toute la famille et ses amis
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

Mme Jacqueline MELIQUE
née ROBBE

survenue à Bray-sur-Seine, le 30
décembre 2023, à l'âge de ses 99
ans.

La cérémonie religieuse sera
célébrée en l'église de Lésaultais, le
lundi 8 janvier 2024, à 14H30, salle
de Fellowship dans le cimetière
familial.

Un registre à signatures tiendra lieu
de condoléances.

POUR LES FAMILLES AMBIE
0969 8000 5000 - 0969
01 60 67 01 01

Remerciements

RE LUN (77)
FONCHAINS (77)

Mme Martine MORAUX, sa mère,
Ses frères et ses sœurs,

ont touchés des marques d'affection
et de sympathie qui leur ont été
témoignées lors des obsèques de

Mme Martine MOREAU

merci à toutes les personnes
pour leur présence, leurs messages
de sympathie et leurs paroles
réconfortantes.

POUR LES FAMILLES AMBIE
0969 8000 5000 - 0969
01 60 67 01 01

VEL ENAUX-LA-PETITE (77)

Mme Pierrette POULAIN,
ses enfants,
ses petits-enfants et son
arrière-petite-fille

ont été profondément touchés par les
marques d'affection et d'amour que
vous leur avez témoignées lors du
décès de

M. Marcel POULAIN

merci à tous de leur offrir toutes
les personnes qui se sont associées
à leur immense peine, par leur
présence, leurs messages de
condoléances, leurs fleurs, ainsi que
les membres de la FNACA venus
rendre un dernier hommage.

Toute la famille leur exprime sa vive
reconnaissance.

POUR LES FAMILLES AMBIE
0969 8000 5000 - 0969
01 60 67 01 01

JUTISNY (77)

Mme Monique ROUSSIN, son épouse
Raynald et Pascal LE TALLEC,
Thierry et Emmanuel ROUSSIN,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-
petits-enfants,

ont été très touchés des nombreuses
marques de sympathie qui leur ont
été témoignées lors des obsèques de

M. Robert ROUSSIN

merci à toutes les personnes, qui
se sont associées à leur peine et les
prient de trouver la tranquillité de
leur vive reconnaissance.

POUR LES FAMILLES AMBIE
0969 8000 5000 - 0969
01 60 67 01 01

LA CROIX-EN-BARRÉ (77)

Jean-Pierre KRÖL,
Suzanne,
Sylvain et Véronique KRÖL,
Son fils et sa belle-fille,
Yvanhèle et Stéphane MUST,
Sa fille et son gendre,
Ainsi que toute la famille

ont été très touchés des nombreuses
marques de sympathie, d'affection et de
réconfort qui vous ont permis de leur
témoigner lors du décès de

Mme Pierrette KRÖL

vous remerciant très sincèrement de
vous être associés à leur peine par
votre présence, vos envois de fleurs
et vos pensées.

POUR LES FAMILLES AMBIE
0969 8000 5000 - 0969
01 60 67 01 01

Le Parisien
Publiez vos avis de décès,
remerciements et hommages
avec Le Parisien
Rendez-vous sur
odella.fr/lp/leparisien
Des formulaires dédiés
pour une saisie simple
Choix d'une parution
papier ou web
Affichage en temps réel
de votre annonce
 Paiement
100% sécurisé

ANNONCES 93

JUDICIAIRES ET LÉGALES

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez nos annonces de
Appel d'offres sur le site
http://www.marches-publics.fr
Marchés
-de 90 000 Euros
Rosny
sous-Bois
Mairie de ROSNY-SOUS-BOIS
10 rue de la République, 93290 Rosny-sous-Bois
01 48 39 30 30

Enquête Publique
VILLE DE PARIS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris
du lundi 8 janvier 2024 à 09h30 au lundi 29 février 2024 à 17h00
Dans l'avis d'enquête publique paru dans le presse concernant la
révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris
Le jour de la réunion publique sur le thème « Le logement à Paris »
de Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h au local 15 rue de
Chaligny 75012 Paris
La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra
Salle de conférence Chaligny (M° Reaity Diderot)
15 rue de Chaligny 75012 Paris
Au 150 du 78 avenue du Général Bliot - 75012 Paris (M° Michel Bisson)

ferrari pubblicità
Agence de Publicité légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formative des Sociétés
Pour la publication
de vos annonces
légales et judiciaires
01 42 95 05 50
agence@ferrari.fr
Tous nos
indicateurs sur
www.ferrari.fr

Le Parisien
Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien
Formulaires
certifiés pour une
annonce conforme
Attestation de parution
pour le greffe immédiate
et gratuite
 Paiement
100% sécurisé
 Affichage
en temps réel
Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 93 11 janvier 2024 RAPPEL

Le présent avis est édité en vertu de la loi n° 2010-1251 du 22 octobre 2010 relative à l'accès à l'information. Toute personne peut accéder à ce document en consultant le site internet de la Ville de Paris.

publégat 1 rue Frédéric Bastiat - 75005 Paris www.publégat.fr Tél : 01.42.96.09.43

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différents arrêtés consultés, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le plan de la consultation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et coisigner ses observations sur les registres déposés à cet effet : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis : 13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> ; 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> ; 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup> ; 3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> ; 10 février 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> ; 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> ; 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>.

Soit désignée par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête : En qualité de président : M. Marcel Linet ; Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires : - Mme Charlotte Collin - consultante (titres des affaires et fiscalité) ; - M. Jacky Hâzer - ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, retraité ; - M. Stéphane Du Crest De Villeneuve - ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ; - Mme Katarzyna Kłosek - enseignante en droit public ; - M. Pierre Barber - consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ; - M. Michel Costes - chef d'entreprise de construction, ancien maire de Fréjus, retraité ; - M. Jean-Paul Bât - ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ; - M. Alain Gilès - ingénieur informatique et logiciel, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillamo - général, retraité ; M. Georges Schöberl - docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joel Chaffard - professeur agrégé non classé, retraité ;

Mme Liliane Chanson, chef de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-plt-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre automatisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.enquete-publique-plt-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informar et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing arrondissement and sector names, addresses, and opening hours for public consultation. Includes details for Mairie Paris Centre, Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement, Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spöcker, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : participant@enquete-publique-plt-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing dates, times, and locations for public meetings. Includes details for Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h, Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h, Mardi 13 février 2024 de 18h à 21h, Mercredi 21 février 2024 de 18h à 21h.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - Bâtiment - 121 avenue de France - CS55388 - 75013 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête rendra un rapport etendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Urbanisme et Équilibre Territorial - 5 rue Laidlaw - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Clément Lévêque CS 01389 - 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Retenues - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS55388 - 75013 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publégat.fr

1ère publication LE PARISIEN 94 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 94 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien est affilié au groupe Le Monde... (small print text)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS. Includes logos for Ville de Paris and publiegal, a QR code, and detailed information about the public inquiry process, dates, and contact information.





1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 95 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 95 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le présent affichage public est prévu par l'article 2007 de la loi relative aux libertés de l'information et de la communication et par l'article 2007 de la loi relative aux libertés de l'information et de la communication...

publlegal 1 rue Frédéric Bastien - 75006 Paris www.publlegal.com Tél : 01 42 36 09 42



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 23 FÉVRIER 2024 À 17H00



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 551-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements d'habitat sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différents entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Agence Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public - qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 18h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 8h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 au matin des 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> 20 janvier 2024 au matin des 8<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>

3 février 2024 au matin des 2<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> 10 février 2024 au matin des 5<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup>

17 février 2024 au matin des 1<sup>ère</sup> et 11<sup>ème</sup> 24 février 2024 au matin des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur généraliste honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caslau : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kowalczyk : enseignante en droit public ;

- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cousseur : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Propey, retraité ;
- M. Jean-Paul Dég : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alan Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Ouilken : général, retraité ; M. Georges Schaefer : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Juri Chafetz : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chazotte, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Anciens, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

https://www.enquete-publique-glu-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

https://www.enquete-publique-glu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précisés.

Afin d'ordonner et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing the dates and times for public consultations in various Paris arrondissements (Mairie Paris Centre, 9ème, 6ème, 14ème, 19ème, 15ème, 17ème, 18ème, 20ème, 21ème).

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spéyer, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : parisi@enquete-publique-glu-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing the dates, times, and themes for public meetings (Mardi 23 janvier, Mercredi 21 janvier, Mardi 13 février, Mercredi 21 février).

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Inventaire, de la Stratégie et de l'Urbanisme Régional - 5551388 - 121 avenue de France - 75013 Paris - 75019 Paris Centre 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-ur@ville-paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service usages publics et équilibres territoriaux - 5 rue LaBlanchère - 75011 PARIS CEDEX 13 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Services à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1er étage) - 6 promenade Claude Lorraine - 75019 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - 75019 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorisé compétente pour approuver.

EP 23-474 / contact@publlegal.fr

2ème publication LE PARISIEN 95 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse reunion publique du 31 janvier 2024

**AVIS DE DÉCÈS**

**REPOURS (77)**  
**BAZOCHE-SÈS-IBRAY (77)**  
Sylvie DHONDT, sa fille,  
Richard DHONDT, son fils,  
Marthe-Sophie, Damien,  
Florent, Abriel, Sarah, Simon,  
ses petits-enfants,  
Flaur-Agnès, Céline,  
Madelaine, Suzanne, Abriel,  
Augustine,  
ses arrière-petits-enfants,  
Les familles DHONDT, BALORDIN, LE  
GUELLEC,  
ont la tristesse de vous faire part du  
décès de

**Gisèle DHONDT  
née LE GUELLEC**

survenu le vendredi 05 janvier 2024,  
à l'âge de 97 ans.

La cérémonie religieuse sera  
célébrée le lundi 08 janvier 2024, à  
16h00, en l'église de Bazoches-Sès-  
Ibray, suivie de l'inhumation.

Une pensée est souhaitable pour ses  
époux, Maurice.

Un registre à signatures recevra vos  
condoléances.

Ces avis font lieu de faire part.  
**POUR LES FAMILLES ÉPHEMÈRE**  
7360 BRUN-DU-SENE  
01 84 47 01 11

La reproduction  
de nos petites annonces  
est interdite

**FÉROLLES-ETILLY (77)**

M. Jean-Marc EMY,  
Mme Evelyn EMY,  
leurs enfants  
ont la tristesse de vous annoncer le  
décès de

**Mme Geneviève EMY  
née HEBERT**

survenu le vendredi 29 décembre  
2023, à Combray-sous-Préaux, à  
l'âge de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le  
jeudi 11 janvier 2024, à 14 h00, en  
l'église de Férolles-Étully, suivie de  
l'inhumation au cimetière communal.

**POUYS (77)**  
Evelyne et Jean NICOLAS,  
Berty et Daniel ANGULVÉZ,  
Marthe et Gilles CHEMOURE,  
ses enfants,  
Beatrice, Séverine,  
Gilles et Laurent,  
ses petits et arrière-petits-enfants,  
Ses cousins et cousines,  
Ainsi que toute la famille,  
ont la douleur de vous faire part de  
leur décès de

**Mme Florence MARQUET  
née MICHELIN**

survenue à Provins, le mardi 02  
janvier 2024, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie civile aura lieu le  
mercredi 10 janvier 2024, à 10h30,  
au cimetière de Provins ville haute,  
ou Font de Vivans.

**POUR LES FAMILLES ÉPHEMÈRE**  
7360 BRUN-DU-SENE  
01 84 47 01 11

**LUSIGNY (77)**

Une pensée pour M. Maurice  
MELIQUE,  
son épouse,  
une pensée pour Christian et  
Justine MELIQUE,  
ses enfants,  
Ses petits-enfants, arrière-  
petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille et ses amis  
ont la tristesse de vous faire part du  
décès de

**Mme Jacqueline MELIQUE  
née ROBBE**

survenue à Bray-sur-Seine, le 30  
décembre 2023, à l'âge de 99  
ans.

La cérémonie religieuse sera  
célébrée en l'église de Lusigny, le  
jeudi 8 janvier 2024, à 14h30, suivie  
de l'inhumation dans le cimetière de  
Lusigny.

Un registre à signatures tiendra lieu  
de condoléances.

**POUR LES FAMILLES ÉPHEMÈRE**  
7360 BRUN-DU-SENE  
01 84 47 01 11

**Remerciements**

**PELLUN (77)**  
**FONTAINS (77)**  
Mme Marcelle MOREAU, sa mère,  
Ses frères et ses neveux,  
très touchés des marques d'affection  
et de sympathie qui leur ont été  
témoignées lors des obsèques de -

**Mme Martine MOREAU**

remercient toutes les personnes  
pour leur présence, leurs marques  
de sympathie et leurs paroles  
réconfortantes.

**SPR SERVICES FUNÉRAIRES DE REUN**  
7300 MELUN  
www.pourlesfamillesephemere.fr

**VILLEMARIE-1-A-PETITE (77)**

Mme Pierrette POULAIN,  
ses enfants,  
ses petits-enfants et son  
arrière-petite-fille  
profondément touchés par les  
marques d'affection et d'amitié que  
vous leur avez témoignées lors du  
décès de

**M. Marcel POULAIN**

remercient du fond du cœur toutes  
les personnes qui se sont associées  
à leur immense peine, par leur  
présence, leurs messages de  
condoléances, leurs fleurs, ainsi que  
les membres de la FNACA venus  
rendre un dernier hommage.

Toute la famille leur exprime sa vive  
reconnaissance.

**POUR LES FAMILLES ÉPHEMÈRE**  
7360 BRUN-DU-SENE  
01 84 47 01 11

**JOTIGNY (77)**

Mme Monique ROUSSEL, son épouse  
François et Pascal LE TALUE,  
Thierry et Lorraine ROUSSEL,  
ses enfants,  
Ses petits-enfants et arrière-  
petits-enfants,  
très touchés des marques  
de sympathie, d'affection et de  
reconfort que vous venez de leur  
témoigner lors du décès de

**M. Robert ROUSSIN**

remercient toutes les personnes qui  
se sont associées à leur peine et les  
prient de trouver ici l'expression de  
leur vive reconnaissance.

**POUR LES FAMILLES ÉPHEMÈRE**  
60400 MONTREUIL  
01 84 47 01 11  
06 99 50 50 48  
01 84 47 01 11

**LA CROIX-EN-BARRÉ (77)**

Jean-Pierre KROL,  
Son épouse,  
Sylvain et Virginie KROL,  
Son fils et sa belle-fille,  
Nathalie et Philippe MUOT  
Sa fille et son gendre,  
Ainsi que toute la famille  
très touchés des marques de  
sympathie, d'affection et de  
reconfort que vous venez de leur  
témoigner lors du décès de

**Mme Pierrette KROL**

vous remercient très sincèrement de  
vous être associés à leur peine par  
votre présence, vos amis et fleurs  
et vos condoléances.

**LA FAMILLE DES DÉFUNTS**  
11700 NAINVILLE  
01 83 71 31 44

**Le Parisien**  
Publiez vos avis de décès,  
remerciements et hommages  
avec Le Parisien  
Rendez-vous sur  
odella.fr/lp/leparisien

- Des formulaires dédiés pour une saisie simple
- Choix d'une parution papier ou web
- Affichage en temps réel de votre annonce
- Paiement 100% sécurisé

**ANNONCES 95 JUDICIAIRES ET LÉGALES**

Le Parisien et Odella ne sont pas responsables de la publication de vos annonces légales. Elles ne constituent ni conseil, ni recommandation. Elles ne remplacent pas les avis de professionnels. Elles ne sont pas destinées à être utilisées comme preuve. Elles ne constituent pas un contrat. Elles ne sont pas destinées à être utilisées comme preuve. Elles ne constituent pas un contrat. Elles ne sont pas destinées à être utilisées comme preuve. Elles ne constituent pas un contrat.

**Enquête Publique**  
**VILLE DE PARIS**  
**REGISTRE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Réunion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris  
du lundi 8 janvier 2024 à 18h30 au jeudi 24 janvier 2024 à 17h00  
Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la  
révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris  
Le lieu de la réunion publique sur le thème « Le logement à Paris »  
du Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h est modifié :  
La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra :  
Salle de conférence Chaligay (M<sup>e</sup> Reauly Diderot)  
15 rue de Chaligay 75012 Paris  
Au lieu de 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris (M<sup>e</sup> Michel Bizot)

**publégale** 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publégale.fr  
Tél : 01 42 96 09 43  
**COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUNOIS**  
Par délibération en date du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de  
la commune de Saint-Ouen l'Aunois a décidé de prescrire la  
révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et définir les modalités  
de concertation.  
Cette délibération peut être consultée en Mairie.  
EP 23-740 / contact@publégale.fr

**CONTACT COMMERCIAL :**  
01 84 21 09 27  
leparisien.annonces-legales.fr

**Divers société**  
**LES TRAITEURS GOURMETS**  
**SASU AU CAPITAL DE 3 000 €**  
**RÉGIE SOCIALE - 78 RUE DE PARIS**  
**95270 VILLEMERS**  
**RCS FONTAINEBELLERUE 504 204**  
On nous a dit : 02/20/2023, le président a dé-  
claré le transfert du siège social au siège de  
02/12/2023 et de modifier l'article Article 6  
des statuts comme suit :  
- Ancienne mention : le siège social de la so-  
cété est fixé au 78 rue de Paris, 95270  
VILLEMERS.  
- Nouvelle mention : le siège social de la so-  
cété est fixé au 40 avenue de Rougemont,  
95270 VILLEMERS.  
L'inscription modificative est déposée au RCS  
FONTAINEBELLERUE par le greffe du tribunal  
de Fontaine Bellereue.  
Centre de Consultation Financière, SAS Au  
capital de 3000€ Siège social : 15 rue Na-  
poleon 95270 Villémers 043827521 RCS  
FONTAINEBELLERUE 504 204 2023, est amical-  
lement approché au contentieux de liquidation  
judiciaire de la Société. Il n'est donc pas en li-  
quidation judiciaire. Le siège social est fixé au  
40 avenue de Rougemont, 95270 Villémers.  
Le siège social de la Société est fixé au  
40 avenue de Rougemont, 95270 Villémers.  
Le siège social de la Société est fixé au  
40 avenue de Rougemont, 95270 Villémers.

**Insertions diverses**  
Monsieur OROUGARO Jeanine David est le  
30/05/2024 à 16:00 3406915 - 3406915 - 3406915  
demandeur d'insertion de la commune 95270  
VILLEMERS. Elle a été créée le 02/12/2023, sa  
raison sociale est 15 rue Chaligay 75012 Paris.  
Elle est soumise à la loi de 1966 sur les sociétés  
à responsabilité limitée et est soumise à la loi de  
1966 sur les sociétés à responsabilité limitée.  
Elle est soumise à la loi de 1966 sur les sociétés  
à responsabilité limitée et est soumise à la loi  
de 1966 sur les sociétés à responsabilité limitée.  
Elle est soumise à la loi de 1966 sur les sociétés  
à responsabilité limitée et est soumise à la loi  
de 1966 sur les sociétés à responsabilité limitée.  
Elle est soumise à la loi de 1966 sur les sociétés  
à responsabilité limitée et est soumise à la loi  
de 1966 sur les sociétés à responsabilité limitée.  
Elle est soumise à la loi de 1966 sur les sociétés  
à responsabilité limitée et est soumise à la loi  
de 1966 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Le Parisien**  
Publiez votre **ANNONCE LÉGALE**  
avec Le Parisien

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rendez-vous sur  
leparisien.annonces-legales.fr



## 6.11 ANNEXE 11 remise du Procès-Verbal de synthèse

Marcel LINET

Paris le 25 mars 2024

Président de la commission d'enquête publique

à

Mme la Maire de Paris

A l'attention de M. Stéphane LECLER

Directeur de l'urbanisme

Objet : Procès- verbal d'enquête publique

Madame la Maire,

L'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique de Paris s'est achevée le 29 février 2024.

Au terme de cette enquête, au nom de la commission que je préside, je suis en mesure, de vous communiquer le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de celle-ci et joint au présent courrier.

Cette enquête s'est déroulée pendant 53 jours consécutifs du 8 janvier au 29 février 2024 et a suscité un très grand engouement de la part du public qui s'est effectivement particulièrement intéressé aux nouveaux enjeux préconisés par ce projet.

Avec mes 8 autres collègues membres de la commission nous nous sommes tenus au mieux à l'écoute du public soit en assurant 52 permanences dans tous les arrondissements parisiens soit au cours de 4 réunions d'échange et d'information que nous avons tenues et pour lesquelles je vous remercie d'avoir apporté votre concours.

Les registres mis à la disposition du public en mairies ou par le site internet dédié ont permis de recueillir près de 14500 contributions qui n'évoquent pas moins de 60000 items.

L'enquête s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes dans les 17 lieux prévus malgré la lourdeur du processus, les mairies n'étant pas forcément rompues à l'exercice ; les commissaires enquêteurs ont tenu les permanences conformément aux prescriptions de votre arrêté sans qu'aucun incident ne soit à déplorer. Le public a pu avoir accès aux documents et formuler librement ses observations.

En outre les 4 réunions publiques se sont tenues dans les 4<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissement et on a pu constater à chaque fois la présence de plus de 100 personnes.

Ce fut un moment d'échange tout à fait bénéfique pour une meilleure appropriation du projet par les personnes intéressées.

Comme il est prévu par les textes le dépôt des observations n'étaient plus possible après 17h le 29 février 2024, seules les personnes ayant débutées leur écriture avant cet horaire, ont pu l'achever dans la limite d'une vingtaine de minutes.

Les registres d'enquête m'ont été remis le 5 mars. Le nombre tout à fait exceptionnel des observations et la précision de l'analyse que souhaitait s'imposer la commission, n'ont pas permis d'achever plus tôt le procès-verbal.

Vous voudrez bien m'adresser dès que possible les réponses qu'appellent de votre part ces observations du public regroupées en 36 thèmes distincts.

Vos services ayant été régulièrement destinataires des interventions du public, ils pourront, s'ils le jugent utile, ajouter des observations complémentaires pour répondre à des sujets qui leur sembleraient insuffisamment reproduits dans ce procès-verbal.

Veuillez agréer madame la Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour la commission d'enquête

Le Président

signé

Marcel LINET

Pour accusé de réception du procès-verbal

de synthèse des observations

Le directeur de l'Urbanisme à la Ville de Paris

signé

Stéphane LECLER

## 6.12 ANNEXE 12 Réponse de la Ville au Procès-verbal de synthèse



Le Directeur

Paris, le 12 Juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le mémoire établi par les services de la Ville de Paris en réponse au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique sur la révision du PLU transmis à la Ville de Paris en date du 25 mars 2024.

Je tiens tout d'abord, au nom de la Ville de Paris, à remercier la Commission d'enquête pour sa mobilisation et pour l'ampleur du travail accompli dans des délais contraints.

Comme vous l'avez souhaité, les éléments qui vous sont communiqués s'attachent d'une part à répondre aux observations pour lesquelles la Commission d'enquête a sollicité des éclaircissements et d'autre part à répondre précisément aux questions résultant de votre analyse des demandes du public.

À travers ce mémoire, les services de la Ville de Paris ont en effet souhaité répondre de façon exhaustive, détaillée et argumentée aux très nombreuses contributions issues de l'enquête publique conduite sous votre autorité. Ces contributions ont systématiquement été envisagées comme des façons d'améliorer le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête, de faciliter son application et de favoriser sa bonne compréhension par le public.

Dès lors que les demandes de modifications, de précisions et de clarifications étaient juridiquement possibles et conformes aux orientations du plan local d'urbanisme arrêté par le Conseil de Paris en juin 2023, elles ont fait l'objet d'un examen attentif en vue de leur possible intégration dans le document qui sera soumis au Conseil de Paris pour adoption définitive d'ici à la fin de l'année. Dans le cas contraire, ou si les contributions relevaient davantage d'autres politiques publiques mises en place par la Ville de Paris ou par d'autres institutions, les services de la Ville ont veillé à apporter tous les éclairages nécessaires à votre Commission et au public.

Bien entendu, mes services et moi-même restons à l'entière disposition de votre Commission pour vous apporter toute précision complémentaire si besoin en était.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation de la Maire de Paris,  
Le Directeur de l'Urbanisme

Stéphane LECLERC

Monsieur Marcel LINET  
Président de la Commission d'Enquête PLU  
Mairie Paris Centre  
2, rue Eugène Spuller  
75003 PARIS

## 6.13 ANNEXE 13 Demande du report du délai de remise du rapport d'enquête

Marcel LINET  
Président de la commission d'enquête  
publique relative à la révision du PLU b de Paris

Noisy le Grand le 17 juin 2024

à

Madame la Maire de Paris

(à l'attention de Monsieur le Directeur de  
l'Urbanisme)

**Objet** : Report du délai de remise du rapport d'enquête publique du PLU de Paris

**Références** : Décision de Mme la Vice-Présidente du TA de Paris du 13 juillet 2023

Votre arrêté du 15 novembre 2023

Madame la Maire,

L'enquête publique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Paris s'est déroulée du 8 janvier au 29 février 2024.

Comme vous l'avez constaté, elle a fait l'objet d'une très forte participation du public et a généré plus de 14000 observations.

Je vous en ai fait parvenir le procès-verbal de synthèse le 25 mars 2024 auquel vous avez bien voulu apporter vos réponses le 12 juin dernier.

La commission d'enquête a estimé qu'il était impératif d'attendre vos réponses avant de poursuivre la rédaction de son rapport. Elle apprécie le travail important qui a été fourni par vos services pour produire de façon très détaillée les éléments qui vont nous permettre de formuler un avis circonstancié sur le nouveau PLU.

Je pense qu'il nous faudra sans doute plus d'un mois pour procéder à l'analyse exhaustive de vos réponses au regard des dispositions préconisées pour le nouveau PLU et des observations du public.

En conséquence je devrais être en mesure de vous remettre le rapport de la commission d'enquête avant la fin du mois de Juillet, mais nous ferons tout notre possible pour respecter un délai plus court.

J'ai donc l'honneur, en application des articles L. 123-15 et R. 123-19 du code de l'environnement, de solliciter un report du délai de remise du rapport de notre commission.

Je vous remercie de la bienveillance que vous voudrez bien accorder à la présente et vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes sentiments respectueux.

signé

Marcel Linet

Copie : Madame Dhiver vice - présidente du Tribunal Administratif de Paris

## 6.14 ANNEXE 14 Réponse de la ville sur le report du délai



Direction de l'Urbanisme  
Sous-Direction des Ressources  
Bureau du Service Juridique

Affaire suivie par : Gladys Chassin

N/Réf. : Révision du PLU – rapport d'enquête publique

Paris, le : **27 JUIN 2024**

Objet : Réponse à votre demande de report du  
délai de remise du rapport d'enquête  
publique

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 17 juin 2024, vous avez sollicité le report du délai de remise du rapport de la Commission d'enquête publique que vous présidez, concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

Conformément aux dispositions de l'article L123-15 du code de l'environnement, je vous informe que je donne un avis favorable à la remise de votre rapport au plus tard fin juillet. Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Maire de Paris et par délégation,  
Le Directeur de l'Urbanisme

  
Stéphane LECLER

Monsieur Marcel LINET  
Président de la Commission d'enquête  
publique relative à la révision du PLU de Paris  
11 bis, rue des Deux Sœurs  
93160 Noisy le Grand

121, avenue de France - CS 51398 - 75639 Paris CEDEX 13  
Tél : 01 42 76 23 77 - Courriel : [gladys.chassin@paris.fr](mailto:gladys.chassin@paris.fr)